

*Participation et politique culturelle : l'expérience de la Maison de la culture d'Amiens 1965-1973 **

Jean-Luc PICARD

François RANGEON

Jean-François VASSEUR

Diplômés d'études supérieures de droit public et de science politique.

La création du ministère des Affaires culturelles en 1959, fut la première réalisation susceptible de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». ¹ Dès son origine, le ministère s'employa à définir un établissement d'un type nouveau, correspondant à cet objectif : la Maison de la culture. Cet équipement symbolisait l'ambition de ce ministère en ce qu'il visait à rassembler dans un même lieu l'ensemble des activités artistiques relevant de sa compétence. Il se présentait également comme la principale justification de l'existence de ce ministère, en ce qu'il concrétisait la volonté de l'Etat d'intervenir, sous des formes nouvelles et spécifiques dans le domaine de l'action culturelle, domaine laissé traditionnellement à l'initiative privée et au mécénat. La Maison de la culture d'Amiens, ouverte en 1965, fut la première « Maison de la culture-type » aux yeux du ministère, tant en ce qui concerne son architecture que ses modalités de gestion et d'animation. La décision du Conseil municipal d'Amiens, de reconstruire, en 1960, le théâtre municipal détruit pendant la dernière guerre, coïncida avec l'apparition des premiers éléments de la doctrine concernant les Maisons de la culture.

La définition des Maisons de la culture, inspirée par A. Malraux, fut principalement élaborée par les responsables du ministère, et plus particulièrement par E. Biasini qui fut, de 1962 à 1966, Directeur des Théâtres, de la Musique et de l'action culturelle ².

* Cet article reproduit l'essentiel d'un mémoire soutenu dans le cadre du D.E.S. de Droit Public, à l'Université d'Amiens, devant un jury composé de M. J. Chevallier (président) et de Mlle Loschak.

1. Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959.

2. E. Biasini : Action culturelle, an I, ministère des Affaires culturelles ; note ronéotée 1961. — L'action culturelle : principes, réalisations, projets. Ministère des Affaires culturelles. Ronéoté, octobre 1962.

L'activité culturelle d'une Maison de la Culture peut être répartie en trois domaines : la création - l'animation - la diffusion.

La création concerne la production d'œuvres originales, classiques ou contemporaines.

La diffusion recouvre l'ensemble des spectacles présentés par la Maison (théâtre, danse, cinéma, musique, expositions...).

Quant à l'« animation », elle constitue, au sens large, l'ensemble des relations qui peuvent s'établir entre le public, la création et la diffusion.

Les trois concepts sont donc étroitement liés. Comme le précise Jean Vilar : « La création propose l'éclat, le choc qui exige la diffusion et permet l'animation³. » Si les termes sont liés, leurs rapports sont cependant différents selon les diverses conceptions de l'action culturelle.

La première, celle qui permet de comprendre la place accordée aux Maisons de la Culture par A. Malraux dans sa politique d'action culturelle, consiste à mettre l'accent sur la création et la diffusion, au détriment de l'animation. Selon cette conception, la culture se vit, elle ne s'apprend pas. L'œuvre d'art parle d'elle-même au spectateur sans qu'il soit besoin d'explication ou de médiation. « Il n'est pas vrai que qui que ce soit au monde ait jamais compris la musique parce qu'on lui a expliqué la Neuvième Symphonie⁴. »

L'approche physique des œuvres d'art devient dans ces conditions le problème essentiel des pouvoirs publics en matière d'action culturelle. Il faut promouvoir les conditions matérielles de la rencontre entre les « chefs-d'œuvre de l'humanité » et le public. La Maison de la Culture devient l'instrument privilégié d'une telle politique. Elle doit constituer une source permanente de tentation culturelle, *proposer* à chacun la possibilité du choc, créer un climat favorable à une consommation efficace. Selon cette doctrine les Maisons de la Culture se doivent de multiplier les expositions d'œuvres réparties à tous les étages, différencier les spectacles plus prestigieux les uns que les autres pour favoriser au maximum la tentation. On met alors l'accent sur la création et la diffusion dans la perspective d'une « culture-consommation ». L'animation n'est conçue que comme l'intermédiaire entre le public et l'œuvre. Elle vise à drainer vers les spectacles un public le plus large possible, par une entreprise de publicité améliorée. Il s'agit de présenter, d'expliquer, de vanter le « produit » culturel, en vue de le vendre. Cette conception favorise la production de « grands spectacles » propres à attirer un public le plus large possible. A court terme, les résultats peuvent être spectaculaires.

les résultats peuvent être spectaculaires. La Maison de la Culture accroît sa renommée et améliore son image de marque. De plus, elle peut présenter au ministère des taux de fréquentation et de remplissage de salles propre à susciter un triomphalisme trompeur. Une telle conception de l'animation engendre la passivité du public beaucoup plus que sa participation à l'activité culturelle. Au niveau de la création et de la diffusion, il s'agit d'une

3. J. Vilar : Procès-verbal du groupe de travail de la Maison de la Culture au ministère des Affaires culturelles. Séance du 21-6-67, p. 5.

4. A. Malraux : Discours prononcé lors de l'inauguration de la Maison de la Culture d'Amiens, 19 mars 1966.

conception quantitative de la participation qui se mesure au nombre d'adhérents et de spectateurs. Une Maison de la Culture ne fonctionne correctement dans ces conditions que lorsqu'elle « fait le plein » à chaque spectacle.

L'autre conception, au contraire, insiste sur le rôle primordial de l'animation. « L'unique fin de l'action culturelle est de fournir aux hommes le maximum de moyens d'inventer ensemble leurs propres fins⁵. » Dans cette perspective, le rôle fondamental des Maisons de la Culture n'est pas de produire des œuvres et de les diffuser, mais de nouer avec leur public un tissu de rapports concrets selon une conception tout à fait différente de la participation du public à l'activité culturelle. Il ne s'agit plus d'attirer une clientèle, mais d'entrer en rapport avec une population définie, de développer les possibilités créatrices de chacun. Il ne s'agit pas d'agir sur le public, mais de susciter ses propres capacités d'action. L'animation ne vise pas, dans ce cas, à faciliter l'accès du public à l'œuvre, mais à favoriser sa propre prise de conscience en matière de création. L'animation prime la diffusion. Une telle animation doit donc s'exercer sous diverses formes, adaptées à chaque catégorie du public, à chaque couche sociale, et la participation du public à l'activité culturelle prend alors un autre sens. Il s'agit de rendre chacun responsable de ses propres interventions dans le domaine culturel. La participation implique au préalable que chacun prenne conscience de ses pouvoirs d'initiative, en fonction de sa situation concrète. C'est sur cette conception d'une « culture-participation » que M. Quéhec, nommé directeur de la Maison de la Culture d'Amiens en mai 1971, a fondé son action. Depuis sa création, la Maison de la Culture d'Amiens, dans le droit fil de sa mission, mettait l'accent sur la qualité et la variété des spectacles présentés. C'est à partir de la diffusion et de la création que l'animation prenait son sens. Au contraire, pour M. Quéhec, l'animation doit être l'axe central d'activité de la Maison de la Culture d'Amiens : « ... la création artistique, à moins de s'abîmer dans une contemplation narcissique, appelle tout naturellement une médiation active pour atteindre et former son public... Quant à la diffusion des œuvres, elle serait vainement pratiquée sans un environnement socio-culturel propice à l'insertion et à la fécondation sociale de l'acte créateur »⁶.

Le problème des rapports de la Maison de la Culture d'Amiens avec son public doit se poser en termes nouveaux. Nous avons, dit M. Quéhec, « la volonté de transformer radicalement la relation au public en l'incitant à agir lui-même »⁷. L'animateur doit jouer un rôle d'éveil des consciences, en vue de développer les virtualités de chacun.

La simple diffusion des œuvres artistiques permettant une tentation culturelle offerte au public pour faciliter la révélation ou le « coup de foudre » s'avère insuffisante. Une « éducation » artistique de base, une alphabétisation plastique deviennent au contraire l'objectif essentiel des responsables de la Maison de la Culture. Ceci dans le but non pas de faciliter

5. F. Jeanson : *L'action culturelle dans la Cité*, éd. du Seuil, 1973, p. 25.

6. M. Quéhec : Discours à l'assemblée générale de l'association, 28 mai 1973. *Mobile* n° 15, p. 3.

Mobile est la publication de la Maison de la Culture d'Amiens qui présente chaque mois aux adhérents les programmes et les activités de la Maison de la Culture d'Amiens, propose des éléments de réflexion sur quelques spectacles programmés ou sur des thèmes futurs d'intervention (expositions, cycles cinématographiques, débats...) par la constitution de dossiers préparatoires (illustrations, critiques, bibliographies).

7. *Mobile* n° 1, page 3.

artificiallement le contact avec l'œuvre d'art, ni de se substituer à l'apprentissage scolaire, mais de permettre à des publics différenciés de découvrir leurs possibilités et de prendre en charge leurs initiatives en matière culturelle. La « culture-participation » s'apparente alors à une véritable « animation culturelle » dont la responsabilité appartient à chaque individu intégré à un public spécifique.

Mais cet objet implique une nouvelle conception de la culture qui doit permettre d'établir des rapports originaux de participation du public à l'activité culturelle de la Maison de la Culture d'Amiens. La culture ne doit plus être limitée à son niveau purement artistique. L'action « culturelle » de la Maison de la Culture d'Amiens doit être élargie à tout ce qui concerne la vie quotidienne, les réalités concrètes (sociales, voire politiques), pour permettre à la Maison de la Culture d'une part de sortir de l'éventail socio-professionnel de l'institution⁸ et, d'autre part, de s'insérer dans les structures de diffusion culturelle locales⁹. Il s'agit alors de promouvoir une forme originale de participation, peut-être plus réelle, une participation « externe » qui reflète la volonté de la Maison de la Culture d'Amiens de donner à son action des racines solides à la fois dans l'ensemble de la population et à l'intérieur du système de diffusion. Or, il apparaît clairement que les Maisons de la Culture ne sont pas adaptées à une telle conception de l'animation. Dès le 25 mai 1968, le Congrès de Villeurbanne prenait position sur le problème des Maisons de la Culture : « Les directeurs des théâtres populaires et des Maisons de la Culture :

... contestent la conception actuelle des Maisons de la Culture ; jugent impraticables leurs statuts et demandent qu'il soit sursis à toute construction nouvelle jusqu'à ce qu'une définition claire et cohérente de ces établissements soit élaborée¹⁰. »

Les Maisons de la Culture sont les instruments d'une politique d'action culturelle définie et menée par les pouvoirs publics depuis 1960. Elles se différencient principalement de tous les autres moyens de diffusion et de création culturelle par leurs équipements et par leurs formes d'action, par la polyvalence et le haut niveau de leurs prestations. Aux yeux du ministère, la Maison de la Culture doit offrir les moyens d'une expression parfaite dans tous les domaines artistiques. Pour permettre la rencontre de l'homme avec sa culture, elle doit avoir les moyens d'atteindre son but. C'est pour cette raison que les Maisons de la Culture sont dotées d'un instrument technique très élaboré, intégré dans une architecture imposante. Cet instrument est nécessaire pour assurer la polyvalence. La Maison de la Culture doit mener parallèlement son action dans tous les domaines de l'art, rendre accessible à la peinture le public du cinéma et intéresser à la musique l'habitué de théâtre. De même la perfection de spectacles souvent prestigieux semble exiger dans la conception des pouvoirs publics un équipement moderne et très élaboré.

8. Cf. *infra*, II.

9. Cf. *infra*, III.

10. Cité par F. Jeanson : *op. cit.*, p. 122.

— Le Congrès de Villeurbanne rassemblait sous la forme d'un groupe de réflexion les directeurs des théâtres populaires, centres dramatiques et Maisons de la Culture, soucieux de s'interroger sur la contestation par le public en Mai 68 de leur action antérieure. Le travail aboutit à la rédaction d'un texte remettant en cause la conception, la fonction et l'organisation des Maisons de la Culture, ratifié par un grand nombre d'animateurs.

Le caractère professionnel de l'activité d'une Maison de la Culture s'applique aussi bien au répertoire qu'au travail des coulisses. Les Maisons de la Culture sont les instruments d'une politique culturelle qui correspond à la conception origininaire de l'action culturelle envisagée comme devant permettre au public une rencontre avec l'œuvre d'art. La Maison de la Culture d'Amiens, dans son architecture même, a été conçue pour favoriser et faciliter la création et la diffusion beaucoup plus que l'animation (mise en valeur du grand théâtre...).

Dans ces conditions, la définition et l'application d'une politique novatrice en matière de participation telle qu'elle apparaît en 1971 à la Maison de la Culture d'Amiens nécessite une remise en question profonde de l'outil au service de l'équipe dirigeante. « Il faut dévoyer les Maisons de la Culture » dit M. Mathieu.¹¹ Mais plus fondamentalement c'est la conception de toute la politique d'animation qui se trouve alors remise en cause.

Dans le domaine de l'action culturelle, le thème de la participation est étroitement lié à celui de l'animation. A cet égard, plusieurs illusions doivent tout d'abord être dissipées. Le mot culture remplit, bien souvent, dans le discours des responsables de l'action culturelle, une fonction mythique.

La première illusion consiste à isoler les pratiques culturelles des autres pratiques sociales. La Maison de la Culture est alors conçue comme le lieu privilégié d'une « participation mystique », d'une communion affective et spirituelle. Le problème de la participation apparaît, dans cette perspective, irréductiblement opposé à toute approche rationnelle¹².

Cette conception mythique et désincarnée de la participation à l'action culturelle conduit à une seconde illusion : celle d'une « participation octroyée ». Sans aucun enracinement dans la réalité locale, la Maison de la Culture a pour fonction de promouvoir « les formes les plus hautes de la culture »¹³. La participation à l'action culturelle ne se présente pas comme une réponse à une demande issue des individus, mais au contraire comme une tentative visant à associer le public, par la « persuasion », ou « l'incitation »¹⁴, à une culture qui lui est étrangère. Loin de favoriser l'élaboration par les individus de leur propre culture, cette conception renforce le caractère factice et artificiel de l'action menée par la Maison de la Culture.

Cette « participation octroyée » repose sur une troisième illusion qui présente deux aspects dont le premier est principalement valorisé par les animateurs, et le second par les responsables du ministère. Il s'agit d'une part du mythe de la « participation-émancipation », d'autre part du mythe de la « participation-réconciliation ». Dans le premier cas, l'animation et la participation aux activités culturelles se voient attribuer une valeur libératrice, et quasi-salvatrice¹⁵. Instrument d'épanouissement des individus, la

11. Interview de M. Mathieu, sous-directeur de la Maison de la Culture d'Amiens, mars 1973.

12. En situant la culture sur un plan métaphysique et quasi religieux, A. Malraux définissait ainsi le rôle de la Maison de la Culture d'Amiens : « La raison d'être de cette maison, mesdames et messieurs, c'est qu'il est indispensable aujourd'hui que, sur le monde entier, en face des immenses puissances de rêve qui contribuent à écraser les hommes, soit donnée à tous la seule possibilité de combat aussi forte que celle des ténèbres, c'est-à-dire ce que les hommes ont fait depuis toujours. » Discours pour l'inauguration de la Maison de la Culture d'Amiens, 19 mars 1966.

13. E. Biasini : *Action Culturelle*, An I, note ronéo. Ministère des Affaires Culturelles, 1961.

14. E. Biasini, *op. cit.*

15. Cf. B. Cacères : *Histoire de l'éducation populaire*, éd. du Seuil, 1964.

participation aux actions culturelles est présentée essentiellement comme un enrichissement spirituel et humain. Proche, par certains aspects, de la « participation mystique », cette conception repose sur une valorisation des pratiques culturelles par rapport aux autres pratiques sociales. L'action culturelle serait alors la voie royale du progrès social¹⁶.

Dans le second cas, la culture se voit attribuer une valeur réconciliatrice. La culture aurait le pouvoir magique de rassembler, par-delà les différences de niveau social, éducatif... l'ensemble des individus¹⁷. Le droit à la culture serait un droit naturel, universel, partagé, de façon égale, par tous.

Ces trois illusions doivent être dissipées si on désire situer le problème de la participation dans le cadre d'une action culturelle cohérente.

L'action culturelle est l'un des domaines privilégiés de l'affrontement entre les idéologies liées aux différentes couches sociales, aux différentes classes et fractions de classe. Globalement, on peut dire que toute société se présente comme une totalité complexe de rapports entre trois instances dominantes : le politique, l'économique, et l'idéologie.

Chaque type de société secrète, d'une part une certaine idéologie (l'idéologie dominante) et donc une certaine culture et, d'autre part, elle met en place des structures de diffusion et de reproduction de cette idéologie et de cette culture. Sous cet aspect, le contenu culturel et ses formes de diffusion sont donc conditionnés par les structures sociales qui ne cessent de le secréter. Mais, de même que la culture jouit d'un statut particulier au sein de l'idéologie, l'action culturelle publique (c'est-à-dire l'action culturelle prise en charge par l'Etat, en partie ou en totalité) connaît un statut particulier au sein des domaines d'intervention de l'Etat.

Tout d'abord, l'action culturelle ne recouvre qu'un domaine réduit et secondaire au sein des appareils idéologiques d'Etat, à côté d'autres appareils idéologiques plus fondamentaux : les appareils politique, juridique, scolaire, familial, etc...¹⁸. De plus, l'action culturelle jouit d'une relative autonomie à la fois par rapport à ces instances et par rapport à l'Etat lui-même. Il faut se garder d'une politisation radicale de la culture qui risquerait de masquer la spécificité de l'action culturelle publique ou parapublique, notamment en matière de Maisons de la Culture.

En effet, intégrer totalement l'appareil d'action culturelle, comme l'ensemble des appareils idéologiques, à l'appareil d'Etat, en lui déniait toute autonomie, impliquerait que l'appareil culturel fonctionne principalement de façon « répressive », c'est-à-dire que l'Etat y imposerait la diffusion de matériaux reflétant la seule idéologie dominante. Dans ce cas, pour imposer cette diffusion, l'Etat devrait mettre en place au sein des institutions d'action culturelle (telles que les Maisons de la Culture) des structures juridiques propres à assurer sa domination. Aucune structure de participation réelle¹⁹ ne serait alors possible au sein des Maisons de la Culture. Mais il se trouve que l'Etat, en ce domaine, n'a pas besoin de telles structures pour

16. Cf. E. Piscator : *Le théâtre politique*, éd. de l'Arche, 1962.

17. E. Biasini : *Action culturelle : Principes, Réalisations, Projets*. Note ronéo. Ministère des Affaires Culturelles, octobre 1962.

18. Cf. L. Althusser : « Idéologie et appareils idéologiques d'Etat », in *la Pensée*, juin 1970, p. 13.

19. C'est-à-dire participation à la prise de la décision en matière de fonctionnement (gestion-animation).

asseoir sa domination. Dans l'état de la société française actuelle (en dehors d'une éventuelle crise grave des institutions et d'un changement radical des structures sociales) l'idéologie dominante est suffisamment répandue pour rendre inutiles de telles structures.

Les principes idéologiques de fonctionnement de l'action culturelle (pluralisme - libéralisme - neutralité - laïcité) sont communément admis par la majorité des agents sociaux concernés par les Maisons de la Culture. L'action de l'Etat peut donc s'exercer à travers des structures juridiques souples (type : association loi 1901) au sein desquelles peuvent se réunir, autour d'un projet commun, différents acteurs.

Cependant, des décalages peuvent se produire à l'intérieur de ce fonctionnement.

Tous les acteurs représentent en effet des intérêts et des forces divergentes, et tiennent un langage différent. Le fonctionnement d'une Maison de la Culture est la résultante d'une continuelle équilibrage entre différentes forces en présence : l'Etat (le ministère des Affaires culturelles) qui contrôle et finance 50 % de l'opération, la municipalité, qui contrôle et finance 50 % de l'opération, « les notables culturels » locaux membres de l'association, les adhérents (adhérents individuels et collectivités) et l'équipe dirigeante de la Maison de la Culture d'Amiens.

C'est par rapport au jeu mené par ces différents acteurs qu'il faut situer le problème de la participation.

Dans le domaine de l'action culturelle, l'Etat a cessé, depuis plusieurs années, de jouer un rôle d'arbitre ou d'observateur. Son action va dans le sens d'un interventionnisme toujours croissant. L'action culturelle est de plus en plus reconnue comme un véritable service public. La carence de l'initiative privée, ou plus exactement l'absence de moyens (notamment financiers) des associations culturelles, et leurs difficultés d'adaptation à l'évolution des conditions de vie sociale et urbaine ont incité l'Etat à intervenir dans ce domaine.

Cette intervention repose sur trois principes idéologiques dominants qui délimitent la conception ministérielle de la participation : individualisme - neutralité - libéralisme.

De même que le contact entre l'individu et l'œuvre d'art est conçu comme un rapport personnel, direct, immédiat²⁰, de même la participation des citoyens à la gestion et à l'animation des Maisons de la Culture est conçue comme l'apport d'initiatives individuelles, de bonnes volontés isolées²¹. La participation ainsi conçue ne consiste donc, en aucun cas, à associer les groupements ayant une vocation culturelle ou para-culturelle à l'action de la Maison de la Culture. Les membres des organes de gestion de la Maison de la Culture doivent être désignés à titre purement personnel à raison de leurs compétences ou de leurs intérêts particuliers, et non pas à raison de leur représentativité.

Cette conception individualiste de la participation est liée au principe

20. A. Malraux : Discours pour l'inauguration de la Maison de la Culture d'Amiens, 19 mars 1966.

21. E. Biasini : *Action Culturelle* : Principe-Réalisations-Projets, *op. cit.*

de neutralité²². L'action culturelle est abstraite de ses dimensions politiques et sociales. Tout organisme qui aurait, directement ou indirectement, une vocation politique, confessionnelle ou philosophique doit être exclu de toute forme de participation à l'activité de la Maison de la Culture.

Le « libéralisme » en matière culturelle consiste à éviter qu'une forme d'expression ou de représentation sociale ne devienne dominante par rapport à d'autres. La concertation culturelle ne vise pas à rechercher des compromis entre des intérêts divergents. Déniant, par principe, l'existence même de ces divergences, elle vise au contraire à promouvoir l'unanimité : « le terrain culturel est celui de l'unanimité la plus facile »²³. La démocratie culturelle est donc une démocratie unanime. Certes le libéralisme culturel permet-il le débat, la discussion, voire la contestation, mais, en tout état de cause, ce débat doit être conclu par une décision à la fois unanime et personnelle.

L'Etat pose ainsi, au départ, les règles du jeu de la participation. A l'intérieur de ce cadre juridique et idéologique rapidement esquissé, des ruptures peuvent se produire.

L'Etat est mal armé pour imposer réellement le respect de ces principes. Le ministère des Affaires culturelles ne dispose pas de véritables services décentralisés, et se trouve donc éloigné des réalités locales. Sa participation a tendance à se limiter à un contrôle extérieur, exercé à Paris, sur la gestion et l'animation de la Maison de la Culture.

Sur le terrain local, une certaine liberté de manœuvre est donc laissée aux Municipalités. Celles-ci, propriétaires du bâtiment, et donc assurées de rester, en tout état de cause, maîtresses du lieu, peuvent être tentées de profiter de cet avantage. Nous verrons que la Municipalité d'Amiens²⁴ n'avait pas, au départ, les mêmes conceptions que le ministère quant au rôle et à l'action de la Maison de la Culture d'Amiens²⁵. Désireuse d'ouvrir le bâtiment aux besoins des associations locales, ainsi qu'à ses propres besoins, attachée à une conception plus traditionnelle de l'action culturelle, elle a difficilement admis de se voir reconnaître un pouvoir de contrôle très limité sur l'activité de la Maison de la Culture d'Amiens. L'élection en 1971 d'une municipalité d'union de la gauche coïncida avec la nomination d'un nouveau Directeur de la Maison de la Culture d'Amiens. M. Tiry, Directeur de la Maison de la Culture d'Amiens depuis son ouverture en octobre 1965, fut, dès le début de l'année 1971, contacté par le ministère pour exercer d'autres responsabilités. Il décida donc de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Cette année 1971 marque le point de départ d'une nouvelle politique. M. Quéhec fut choisi par le Conseil d'Administration de la Maison de la Culture d'Amiens, avec l'accord de la nouvelle municipalité, sur la base d'un programme d'action culturelle axé principalement sur la décentralisation.

« La décentralisation est une démarche qui vise à faciliter l'accès de la Maison de la Culture à l'ensemble de la population, en allant la trouver là

22. Statuts-types des Maisons de la Culture, article 2.

23. E. Biasini : *Action Culturelle* : Principes-Réalisations-Projets, *op. cit.*

24. Municipalité d'union centre-droite 1959-1971.

25. Cf. *infra*, chapitre 1, parag. B.

où elle est²⁶. » Cette stratégie n'est pas spécifiquement nouvelle : l'expérience des théâtres populaires a montré qu'il ne suffisait pas de s'implanter dans une banlieue pour toucher un public populaire. Ce qui est nouveau, c'est la volonté des animateurs de tenir compte des caractéristiques des groupes au sein desquels ils exercent leur action, pour établir une médiation solide.

La constitution d'un réseau de relais à la Maison de la Culture est une forme intéressante de participation qui prend, à Amiens, un caractère spécifique par rapport, notamment, aux relais de la Maison de la Culture de Rennes : le relais n'est pas conçu comme un médiateur entre les diverses associations de la ville et la Maison de la Culture d'Amiens (ce qui était le cas à Rennes).

Par son intermédiaire, la Maison de la Culture entend établir une relation avec un milieu socio-professionnel défini : le monde du travail, l'école, les habitants de quartiers populaires...

Dans cette relation, elle est, bien sûr, amenée à rencontrer des associations ou des institutions (C.E.S., F.J.T., C.E., C.S.C. ...) ²⁷, mais c'est essentiellement en fonction du type de population qu'elles représentent.

Il reste que la Maison de la Culture d'Amiens n'a pas été conçue au départ pour ce type d'action. Ni son architecture, ni ses modalités de fonctionnement n'ont été élaborées en vue d'une telle entreprise. La Maison de la Culture d'Amiens a été conçue dans la perspective d'une demande culturelle idéale. La population dans son ensemble était supposée posséder les instruments d'une pratique culturelle, ce qui rendait inutile et illusoire toute approche de type pédagogique. La Maison de la Culture d'Amiens était censée présenter en elle-même une force d'attraction suffisante pour drainer un public large et diversifié.

La décentralisation représente la démarche exactement inverse : par le nombre de ses interventions dans les écoles, la Maison de la Culture montre l'importance qu'elle donne à la pédagogie dans l'action culturelle.

C'est ainsi que l'action de la Maison de la Culture d'Amiens se présente comme une démarche « centrifuge », orientée vers l'extérieur et reposant sur le principe qu'il n'y a de besoins culturels que ceux que l'on a suscités.

En ce sens, l'idée de participation telle qu'elle est conçue par les responsables actuels de la Maison de la Culture d'Amiens, en accord avec les élus municipaux, se présente sous la forme d'interventions décentralisées orientées vers certains milieux socio-professionnels définis. Constatant que « la répartition actuelle des adhérents montre clairement qu'une certaine partie de la population ne s'est pas sentie concernée par les activités de la Maison de la Culture » ²⁸ la nouvelle équipe dirigeante de la Maison de la Culture d'Amiens décida d'adopter une attitude « offensive », d'aller au-devant du public potentiel.

26. Introduction au bilan trimestriel 1971/72. M. Quéhec, Directeur de la Maison de la Culture d'Amiens.

27. Collèges d'Enseignement Secondaire, Foyers de Jeunes Travailleurs, Comités d'Entreprise, Centres Socio-Culturels.

28. Mobile n° 1, p. 4. Présentation du programme d'action culturelle de la nouvelle équipe dirigeante de la Maison de la Culture d'Amiens.

Cette participation « externe » ne doit pas être conçue comme opposée à toute forme de participation « interne ». Cependant, nous verrons que les formes de participation interne, à la gestion et à l'animation de la Maison de la Culture d'Amiens ne prennent tout leur sens que par rapport à la participation externe, dont elles se présentent comme un complément naturel et indispensable²⁹.

Pour situer la signification de ces deux aspects de la participation, il nous faut, tout d'abord présenter le cadre dans lequel ils s'insèrent, c'est-à-dire d'une part les caractéristiques du milieu social et culturel amiénois, et d'autre part les ambiguïtés qui ont présidé à la naissance et au fonctionnement de la Maison de la Culture d'Amiens.

29. Cf. *infra*, II.

I) LE CADRE DE LA PARTICIPATION

A) LES DONNEES D'UNE ACTION CULTURELLE A AMIENS

La Maison de la Culture d'Amiens regroupe l'ensemble des éléments constitutifs des Maisons de la Culture, mais, en plus, du fait de sa situation et de son intégration à un milieu spécifique, elle entre en relation avec l'ensemble des éléments de ce milieu, agit sur eux et s'en trouve influencée.

La Maison de la Culture d'Amiens n'est pas une abstraction, et son étude nécessite que l'on analyse préalablement l'environnement aussi bien socio-démographique que culturel dans lequel elle est appelée à s'insérer. Dans les conditions de cette même approche, l'insertion de la Maison de la Culture d'Amiens dans le milieu amiénois sous-entend une dimension temporelle. Le processus historique de l'implantation de la Maison de la Culture d'Amiens modèle précisément le visage qu'elle offre aujourd'hui.

1) L'agglomération amiénoise

La région picarde manque de grandes villes et une partie importante de la population non agricole vit dans des communes rurales. Cette situation n'a pas que des implications économiques, elle correspond à un modèle de vie dont les valeurs sont autres que celles qui dominent dans une grande cité. Le modèle culturel des Picards ne tend probablement pas à favoriser le développement d'importantes agglomérations et inversement cette absence d'encadrement urbain ne prépare pas les hommes à la vie urbaine.

Amiens consomme de l'espace : 50 km² pour la ville elle-même et 109 km² pour l'agglomération — qui comprend Longueau et Rivery — et sa densité est faible. Sa population est passée de 105 433 habitants en 1962 à 117 888 habitants en 1968. Il faut constater que l'accroissement annuel de 1,9 % est un taux très faible comparé à celui des communes périphériques de + 3,1 % (par suite d'un logement plus facile en périphérie que dans la ville elle-même).

Le projet de Livre Blanc de l'agglomération d'Amiens situe la cause des difficultés rencontrées dans le domaine de la construction en soulignant « que nécessairement, la ville actuelle devrait, en grande partie, être rénovée, pas seulement pour son patrimoine immobilier mais aussi pour le tracé de l'emprise des voiries et remplacé par des constructions assurant une densité et un coefficient d'occupation du sol beaucoup plus important »³⁰. En insistant fortement sur la large capacité du site tous les projets de restructuration de la ville présentés jusqu'à maintenant s'attachent au développement périphérique alors que c'est avant tout la ville qui doit être modifiée, c'est-à-dire le centre, menacé d'asphyxie à brève échéance.

Amiens possède une « zone industrielle », un « campus universitaire », deux « Z.U.P. », « une Maison de la Culture », « une piscine-patinoire »,... Toutes les fonctions y semblent représentées en quantité suffisante et ces équipements bien agencés auraient renforcé l'image d'une capitale régionale. Mais un examen de la localisation de ceux-ci montre qu'il n'existe aucun

30. Livre Blanc de l'agglomération amiénoise. OREAP 1971.

lien entre eux, aucune volonté de construction cohérente. Amiens est une somme de quartiers sans relations entre eux.

Trois domaines essentiels peuvent être considérés : le centre et sa périphérie rénovée, les quartiers de maisons individuelles et les grands ensembles périphériques.

Les anciens faubourgs constituent l'origine de ces quartiers de maisons individuelles où les commerces occupent aux carrefours des maisons destinées à l'habitat. Ce sont surtout des quartiers résidentiels au confort très modeste où une population d'ouvriers, d'employés et de retraités de souche amiénoise, vit très souvent repliée sur elle-même³¹. Entre ces faubourgs, les espaces libres ont été comblés systématiquement par des lotissements.

Les grands ensembles de la périphérie présentent tous les caractères de ces nouveaux quartiers : organisation théorique autour d'équipements collectifs qui suivent les logements avec retard au lieu de les précéder, centres commerciaux limités aux commerces alimentaires et de première nécessité, dominante de locataires ouvriers, employés, cadres moyens aux ressources modestes ; moyenne d'âge faible ; mobilité très grande de la population ; migrations internes pour trouver des logements plus vastes et migrations quotidiennes vers le lieu de travail ou vers le centre ville. Un sentiment d'isolement domine la vie de ces quartiers provoquant à la fois un renforcement de l'individualisme et un réflexe de défense collective.

Le centre d'Amiens peut être délimité par l'axe allant de la gare du Nord à la Place Léon-Gonthier (où est située la Maison de la Culture) auquel il faut ajouter une zone entourant ce centre où la fonction résidentielle est souvent liée aux activités centrales. Ce centre « large » couvre environ 80 ha, soit 2 % seulement de l'espace bâti de l'agglomération. En 1968, 11 350 personnes y habitaient en permanence. Pour la plupart des habitants, le centre ville est avant tout un centre commercial ; on y rencontre la plupart des grands magasins et supermarchés. C'est aussi le siège de la quasi-totalité des bureaux, administrations publiques, banques amiénoises, agences immobilières...

C'est dans l'espace très concentré de ce centre que l'on peut trouver quatre cinémas encore ouverts à Amiens et le Cirque municipal³².

Pourtant parmi ces fonctions urbaines multiples s'élève une dominante qui tend à devenir la vocation de la ville actuelle et future : Amiens, ville de tertiaire, administrative, universitaire et culturelle.

Le secteur industriel n'est pas la dominante de la ville. Si les effectifs ont augmenté depuis 1962, le rapport entre les secteurs secondaire et tertiaire est resté constant. La principale caractéristique de l'industrie amiénoise est que tous les secteurs y sont représentés, sans que l'un domine par rapport aux autres. Pour la région de Picardie, la taille moyenne des établissements situés à Amiens peut être considérée comme élevée, mais l'analyse au niveau du secteur montre qu'il s'agit, en réalité, de taille tout à fait normale. Ce qui confirme la non spécificité industrielle d'Amiens. Les usines récemment implantées sont, en fait, de grosses unités de production

31. Ce sont dans ces quartiers de populations âgées et modestes que se retrouvent les % les plus faibles d'Amiénois sortant le soir.

32. Amiens, P. Oudart : Notes et Etudes documentaires, Documentation française, 1974.

de biens intermédiaires. La taille de la ville apporte un volant de main-d'œuvre conséquent (seule ville de Picardie de plus de 100 000 habitants).

La population amiénoise apparaît ainsi progressivement de plus en plus équilibrée entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Malgré une forte proportion d'ouvriers, la ville se donne depuis quelques années les éléments fondamentaux pour la réalisation de sa vocation administrative, universitaire et culturelle. Et ce profond changement ne manquera pas d'influencer directement les conditions mêmes de la politique culturelle locale.

2) *La vie culturelle à Amiens*

La Maison de la Culture allait devoir s'intégrer bien évidemment à l'ensemble d'une ville, mais c'est tout d'abord dans son milieu propre, le milieu culturel local qu'elle devait trouver sa place.

Selon la doctrine du ministère, c'est le milieu culturel local lui-même qui devait faire apparaître, par son dynamisme ou à la suite d'un travail préparatoire, le besoin d'une Maison de la Culture. L'institution nouvelle devait constituer l'aboutissement, la consécration d'une activité culturelle vivante et fort développée, l'instrument qui permettrait par son originalité et son côté souvent provocateur de relancer les initiatives et de les hisser au niveau le plus élevé. L'environnement culturel local est donc déterminant, non seulement quant au succès d'une Maison de la Culture, mais surtout au niveau même du choix géographique de son implantation. L'étude de la situation culturelle amiénoise avant l'implantation de la Maison de la Culture à Amiens fait apparaître l'extrême pauvreté des équipements existants et le manque d'initiatives dans le domaine de l'animation culturelle. Dans ces conditions, la décision d'implanter une Maison de la Culture à Amiens, fut basée sur la notion équivoque de « besoins culturels » dont il faut analyser la signification réelle et les conséquences qu'elle entraîne.

La progression démographique s'est traduite, pour la ville, par l'apparition de quartiers nouveaux constitués presque exclusivement de grands ensembles. Et cette transformation a pénétré rapidement tous les secteurs de l'activité amiénoise, modifiant les habitudes qui réglaient la vie antérieure, posant des exigences impérieuses d'adaptation et des besoins nouveaux.

La ville disposait pour ses distractions d'une dizaine de cinémas, tous très traditionnels, évitant soigneusement les programmes d'avant-garde, afin de ne pas perdre leur clientèle familiale de fin de semaine. Toutes les tentatives de ciné-club étaient alors l'œuvre d'associations à l'audience très limitée et qui ne purent jamais s'imposer véritablement. La situation des associations culturelles amiénoises est difficile à cerner, non seulement en raison de leur nombre très important (plus d'une centaine recensée par l'Office culturel municipal), mais aussi de leur autonomie totale les unes envers les autres. Or, ce cloisonnement des associations entre elles leur interdisait toute possibilité de concevoir une action commune d'envergure. Il n'existait aucune manifestation culturelle les regroupant. Quelques-unes constituaient pourtant des entités importantes tant par le nombre de leurs adhérents, que par le rayonnement de leurs activités, comme par exemple la Société des Antiquaires de Picardie. Le Musée était une des principales institutions culturelles de la ville avec le Conservatoire, la Bibliothèque

municipale et l'École des Beaux-Arts qui étaient alors considérés unanimement comme « les hauts lieux culturels » de la ville. Principaux instruments de la perpétuation et de la diffusion des grandes formes d'art, c'est-à-dire essentiellement de la musique et des arts plastiques, elles assuraient également le maintien de leur qualité respective et constituaient ainsi des pôles d'attraction pour tous ceux qui s'intéressaient d'une manière ou d'une autre au patrimoine artistique. Il faut noter toutefois que ces pôles étaient fort discrets. Le Conservatoire de Musique par exemple se cantonnait dans un domaine très restreint. Conservatoire municipal depuis son origine, il ne devint départemental qu'en 1965, élargissant alors quelque peu son audience. Il s'était contenté jusque là d'être en fait « l'école de musique » de l'harmonie municipale et le nombre de ses élèves ne suffisait pas à le faire considérer comme un véritable foyer d'activité culturelle. Il est à noter enfin que l'activité théâtrale était particulièrement épisodique à Amiens puisque le théâtre municipal avait été détruit pendant la guerre. Malgré l'existence du « Carquois », troupe authentiquement régionale créée en 1950 et choisie à plusieurs reprises pour représenter le théâtre amateur français, c'est la municipalité qui se chargeait essentiellement d'organiser des représentations théâtrales en vue de pallier le manque de spectacles lyriques et dramatiques, en participant, sur la base de contrats, aux frais d'organisation de ces spectacles³³.

La proximité de Paris et de Lille semblait suffire aux besoins, mettant toutes les représentations théâtrales à une heure de voyage des intéressés. Il est d'ailleurs bien évident que cette proximité était un handicap pour les initiatives culturelles locales de toute nature, les classes les plus favorisées ayant la possibilité matérielle et financière de se rendre périodiquement à Paris pour satisfaire leur curiosité culturelle. Mais l'implantation d'une Université et d'une Zone industrielle transformant quelque peu le visage de la population (apparition d'étudiants et de cadres locaux nouvellement implantés) nécessitait l'amélioration de « l'image de marque » culturelle de la ville et l'augmentation des possibilités de loisirs. L'enquête de l'Office culturel municipal sur la sortie des amiénois le soir, menée dans les quartiers les plus éloignés du centre montre que quatre sur cinq des personnes interrogées déclarent qu'il leur arrive de sortir le soir, mais la moitié d'entre elles seulement le font à une cadence mensuelle. 93 % des personnes qui sont sorties au cours de l'année écoulée sont allées une fois au moins chez des parents et amis et pour 1/5 d'entre elles cela a été le seul type de sortie pratiqué. Autrement dit 20 % des personnes qui déclarent sortir n'ont pratiquement pas plus de rapports avec le centre et ses équipements culturels ou de loisirs que la population qui déclare ne pas sortir. Deux réponses sur trois mentionnent le cinéma, sortie qui vient en tête de celles correspondant réellement à la notion d'utilisation du centre, une sur deux les réunions ou débats, une sur trois les spectacles de variétés et les manifestations sportives, une sur quatre enfin le théâtre. Les résultats par quartier démontrent essentiellement que ce sont les habitants des quartiers « jeunes » qui sortent le plus, que le taux des personnes souhaitant sortir plus souvent y est le plus important et que les quartiers

33. Conseil municipal, 1er décembre 1961 : art. 1er : M. de Fesquet s'engage à organiser pendant la période comprise entre le 1er octobre 1961 et le 31 mai 1962 soit au Picardy soit au Rex, 3 représentations lyriques, 14 représentations dramatiques dont 4 du Centre dramatique national du Nord et 4 du Théâtre populaire des Flandres, 1 soirée consacrée à un spectacle de danse ou de ballet, 5 matinées scolaires...

jeunes accordent le moins d'importance aux sorties chez les parents ou amis pour s'intéresser aux manifestations sportives ainsi qu'aux réunions et débats³⁴.

La Maison de la Culture implantée à Amiens ne pouvait se poser en alternative à d'autres types de consommation culturelle. Les Maisons de la Culture ont été créées dans le grand courant du théâtre décentralisé comme tentative de diffusion populaire de la culture. On pouvait penser que les Maisons de la Culture auraient pu constituer un facteur de « rattrapage culturel » pour certaines catégories qui ont reçues par l'école un début d'initiation à la « culture cultivée »³⁵. Mais du fait de ce vide culturel pratiquement total à Amiens, il n'en fut rien. La Maison de la Culture a permis d'augmenter le capital culturel de ceux qui en possédaient déjà un. Loin de combler les inégalités culturelles, elle les a accrues, car il est inexact de vouloir poser l'existence de besoins spécifiquement culturels de la population amiénoise dans les années 1960 auxquels la Maison de la Culture aurait apporté une réponse novatrice et adaptée.

L'idéologie de l'innocence culturelle d'André Malraux conduit à reconnaître la notion de besoin culturel. En dehors de tout apprentissage, chaque individu ressent à un moment quelconque la nécessité d'un contact régénérateur avec les œuvres impérissables de l'humanité. La culture est une force d'union. « Les biens de la culture constituent un patrimoine collectif inaliénable et indivisible en facteurs discriminatoires de quelque nature qu'ils soient. Ils sont situés dans un domaine transcendant les divisions, les particularismes, les avatars de l'histoire³⁶. »

La culture est directement accessible à tous. Ce qu'il faut pour promouvoir le développement culturel de la France, c'est donner l'occasion de rencontres entre le public et le patrimoine artistique. Il y a chez André Malraux une sorte de mépris pour l'apprentissage et la détermination de dispositions cultivées permanentes ; et une valorisation de l'innocence culturelle, de la réponse émotionnelle et du plaisir. L'acte pédagogique est négligeable, seuls l'immédiateté et le choc brutal permettent le miracle intime de la révélation culturelle. Dans ces conditions, la Maison de la Culture doit se constituer comme une source permanente de tentation culturelle. L'œuvre d'art parle d'elle-même au cœur de chaque homme, le rôle de l'animateur est donc de créer un climat qui facilite son discours en dehors de toute intervention pédagogique. Les Maisons de la Culture deviennent les cathédrales d'un culte nouveau, celui de la sacralisation de l'art, de la création réconciliatrice. Et comme les cathédrales du Moyen Age, la Maison de la Culture est le lieu de rencontre privilégié de toutes les couches de la population. Elle est destinée à favoriser la rencontre du public le plus large, sans aucune exclusive, et des biens culturels de tous ordres et du plus haut niveau, du passé et du présent. L'une des préoccupations essentielles des responsables d'une Maison de la Culture doit donc être de s'efforcer de supprimer les obstacles d'origines diverses qui s'opposent à l'accès d'une grande partie de la population au patrimoine culturel. C'est ici que André Malraux rejoint le grand mythe de la démocratisation

34. Enquête à l'Office Culturel Municipal. Commission Cadre de vie, 1973.

35. Voir les analyses d'Edgar Morin sur la culture cultivée, in « De la culturanalyse à la politique culturelle », *Communications* n° 14, 1969.

36. Ministère des Affaires culturelles : Perspectives pour le V^e Plan. Ronéoté.

culturelle qui présidait aux destinées de la décentralisation dramatique, et qu'il s'en inspire. « Car il n'y a pas, il n'y aura pas de Maison de la Culture sur la base de l'Etat, ni d'ailleurs de la municipalité ; la Maison de la Culture : c'est vous. Il s'agit de savoir si vous voulez le faire ou si vous ne le voulez pas. Et, si vous le voulez, je vous dis que vous tentez une des plus belles choses qu'on ait tentées dans ce pays, parce qu'alors, avant dix ans, ce mot hideux de Province aura cessé d'exister en France³⁷. »

« Cela veut dire que par ces Maisons de la Culture qui, dans chaque département français, diffuseront ce que nous essayons de faire à Paris, n'importe quel enfant de seize ans, si pauvre soit-il, puisse avoir un véritable contact avec son patrimoine national et la gloire de l'esprit de l'humanité³⁸. »

Cette notion de besoin culturel est d'autant plus intéressante qu'elle permet de fonder des décisions d'implantation de Maisons de la Culture sur une base concrète étrangère aux critères technocratiques traditionnels. Les besoins reposent sur une demande spontanée des individus et ils nécessitent de leur part une participation motivée. Cette conception trouvait tout naturellement sa place dans la philosophie qui a présidé à la naissance des Maisons de la Culture. Mais comment définir, par exemple, les besoins des travailleurs amiénois en 1960 ? Quelle est, sous son apparente rationalité scientifique, la signification profonde de la notion de besoin culturel ?

On a pu constater que, de par l'absence totale d'initiatives et de stimulations, la majorité de la population amiénoise n'exprimait aucune demande effective de biens culturels. La minorité cultivée trouvait dans les associations et institutions locales la possibilité d'une réponse à ses aspirations et la proximité de la région parisienne offrait une ouverture traditionnelle à la satisfaction des intérêts. Il aurait été difficile de percevoir des « besoins manifestes » exprimés dans les couches les plus nombreuses de la population.

En fait les théoriciens du besoin culturel, conscients de cette difficulté, faisaient reposer leurs analyses sur des besoins potentiels. La nécessité du contact avec la culture, inhérente à chaque être humain n'est pas directement perceptible car cette nécessité peut demeurer inconsciente, sous-jacente. Dans ce cas, les besoins sont virtuels ou latents mais toujours parfaitement réels et présents. En tout état de cause la notion de besoin ainsi définie et utilisée se rapporte dans tous les cas au système de consommation culturelle mais jamais à une volonté de prise en charge personnelle ou collective de création d'une activité culturelle. Or il n'est pas contestable que cette consommation résulte directement de l'offre qui la précède et de la persuasion clandestine qui lui est attachée. Le besoin culturel en tant que besoin de consommation est enraciné profondément dans la totalité complexe des conditionnements sociaux et soumis aux mêmes règles. En aucun cas il ne peut être présenté comme l'émergence d'une liberté, d'une dimension nouvelle spontanément révélée à l'individu.

« Il est dans la définition du fait culturel de ne pas s'exprimer en besoin³⁹. »

37. André Malraux : Discours à Amiens.

38. André Malraux : Discours à l'Assemblée nationale, 18 novembre 1959.

39. R. Planchon, in *Cité Panorama* n° 4, 1965. Cité par P. Gaudibert : *Action culturelle : intégration et/ou subversion*, page 20.

Mais la contradiction réside essentiellement dans cette volonté de faire reposer la nécessité de création d'une Maison de la Culture sur la notion de besoin culturel. D'une part, les Maisons de la Culture avaient été conçues comme des foyers de contestation qui devaient heurter et déranger les habitudes et d'autre part, les besoins culturels manifestes ou potentiels ne pourront jamais qu'exprimer une demande totalement étrangère à la novation. Peut-être aurait-on pu voir parmi la population le désir de multiplication des représentations du théâtre de boulevard ou d'opérettes, certainement pas celles de Rezvani ou de Peter Weiss.

En réalité, la notion de besoin culturel n'a servi qu'à masquer les raisons plus profondes qui ont déterminé la motivation de création d'une Maison de la Culture à Amiens. Mais ces raisons sont difficiles à cerner et plusieurs hypothèses peuvent être avancées.

La situation de la ville entre Paris et Lille, pôles culturels importants, semble, malgré toutes les protestations et les démentis, avoir facilité l'ingérence des critères d'harmonisation administrative et d'équilibre régional.

L'étude concrète des conditions de l'implantation d'une Maison de la Culture à Amiens permettra peut-être de vérifier cette hypothèse.

B) L'IMPLANTATION DE LA MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS

1) *Les éléments de la décision*

La création d'une Maison de la Culture à Amiens résulte de circonstances tout à fait particulières.

A une époque où l'idée de Maison de la Culture commençait à s'affirmer en France, Amiens se voyait dans l'obligation d'étudier les modalités de la reconstruction de son théâtre municipal détruit pendant la guerre. Dans ces conditions il apparaît logique que les autorités municipales et ministérielles aient songé à remplacer le théâtre traditionnel par un instrument mieux adapté à la politique d'action culturelle nouvellement définie. Mais la décision prise semble n'avoir pas fait l'objet de toutes les recherches et de toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de l'entreprise.

La conception que se faisait en 1961 le Conseil municipal du rôle de la future Maison de la Culture ne correspond pas, sur de nombreux points, aux définitions du ministère des Affaires culturelles et le désaccord des partenaires a fait planer un certain nombre d'ambiguïtés sur l'avenir de la Maison de la Culture d'Amiens, dès son origine.

Parmi les capitales provinciales, Amiens fut une des premières à posséder dès le XVIII^e siècle son théâtre municipal. Détruit pendant la seconde guerre mondiale, le théâtre laissait un vide important dans la vie culturelle amiénoise. Mais en raison des destructions nombreuses subies par la ville, la reconstruction ne fut pas une des préoccupations immédiates des municipalités de l'après-guerre bien que le plan général de reconstruction élaboré avant la Libération prévoyait un emplacement pour sa reconstruction place Léon-Gonthier.

En 1960, le plan quinquennal de développement et d'équipement de la ville d'Amiens, élaboré par le comité de travail désigné par le préfet et

comprenant MM. Vast et Cuminal représentant la municipalité, prévoit la construction d'un « théâtre et des salles de réunion de sociétés » et lui accorde une certaine priorité sur d'autres équipements, en particulier la piscine municipale. C'est le 28 juin 1960 que le Conseil municipal adopte le Plan quinquennal et ratifie le principe de la priorité de la reconstruction du théâtre municipal. L'argument principal ayant permis de convaincre les hésitants est que le délai de forclusion imposé par l'arrêté du ministre de la construction relatif au réemploi des créances de dommages de guerre obligeait la ville au dépôt d'un avant-projet de reconstruction du théâtre municipal avant le 1^{er} décembre 1960. Le projet du Conseil municipal est de reconstruire un théâtre d'un type nouveau, ayant vocation « polyvalente » et pouvant accueillir les sociétés locales. Des contacts sont pris par M. Cuminal avec le ministère de la reconstruction et le ministère des Affaires culturelles pour la mise à l'étude d'un avant-projet qui est confié à M. Sonrel, architecte et conseiller technique du ministère. Ce document est déposé le 30 novembre. Il faut noter qu'il prévoit dès cette date l'ensemble des équipements qui seront ceux des futures « Maisons de la Culture » ; seules certaines dénominations changeront. Cet avant-projet est adopté par le Conseil municipal à l'unanimité moins trois abstentions et un vote négatif le 2 décembre 1960.

Les années 1960-1961 marquent parallèlement l'apparition de l'idée de Maison de la Culture comme instrument privilégié d'une politique d'action culturelle polyvalente et décentralisée. La première définition d'une Maison de la Culture est donnée par M. Moinot devant la commission de l'« Equipement culturel » du IV^e Plan en février 1961. Le ministère élabore des projets de statuts prévoyant une gestion tripartite, l'approbation par l'Etat de la nomination du directeur et pose comme préalable à toute réalisation, l'acceptation de ces principes par les municipalités intéressées. En échange, il promet un financement important (20 à 50 %) de la construction et du fonctionnement de l'équipement.

Les contacts entre la municipalité et le ministère deviennent alors plus nombreux : les collaborateurs directs de Malraux s'efforçant de convaincre les responsables locaux des avantages que pourrait retirer la localité d'une utilisation plus rationnelle des crédits de reconstruction du théâtre municipal. Enfin le 12 juillet 1961, un avant-projet de reconstruction du théâtre, de construction d'un centre culturel annexe et d'un « parking souterrain » est adopté à l'unanimité par l'assemblée communale. Le rapport de M. Cuminal adjoint au Maire, précise qu'il s'agit en l'espèce de la construction « d'un ensemble architectural appelé Maison de la Culture et dégagé de toutes servitudes commerciales »⁴⁰. Seul M. Bacrot, conseiller municipal, juge l'entreprise inopportune puisque la construction d'un théâtre privé de 1 600 places, « le Paris », était déjà entamée et deviendrait, au terme d'une convention et d'un accord financier, propriété de la ville après 60 années d'exploitation. « Ce nouveau théâtre ne s'impose pas dans une période où plusieurs théâtres parisiens sont contraints de fermer leurs portes et où un établissement similaire est en cours de construction à Amiens⁴¹. »

Le 26 septembre, M. André Malraux confirme par une lettre adressée au Préfet l'acceptation ministérielle du projet Maison de la Culture d'Amiens

40. Délibération du Conseil municipal, 12 juillet 1961.

41. M. Bacrot : *Courrier picard*, 15 juillet 1961.

et son financement à 50 %. Le 1^{er} décembre 1961, le Conseil municipal approuve les moyens financiers de l'opération ⁴².

La construction est confiée, le 8 juin 1962, aux architectes Sonrel, Du-thilleul et Gogois et les travaux débutent en 1963. « La Maison de la Culture est située à un carrefour, au centre de l'agglomération et des grands courants de circulation, en bordure du trottoir qui s'élargit là en une esplanade propre à des expositions de plein air, sculptures ou objets créés... les vestibules, certaines salles d'exposition, des coins de conversation, le snack, les dégagements des salles d'assemblée, tout est vitré ; les murs de glace laissent entrer le soleil ; ou la nuit, les lumières de la ville. Seules restent closes les salles dont la fonction exige l'obscurité et l'isolement phonique ⁴³... »

Le 27 novembre 1963 le Conseil municipal étudie les statuts-types, et la constitution d'un premier conseil d'administration, et ce n'est que le 24 février 1965 qu'un document est mis sur pied, réglant les rapports entre la ville et la Maison de la Culture d'Amiens, et conférant à l'Association le droit d'utiliser le bâtiment communal de la place Léon-Gonthier.

Les discordances apparaissent nombreuses au niveau de la décision d'implantation d'une Maison de la Culture à Amiens. Les différentes autorités responsables de l'entreprise ont tenu des discours différents et parfois contradictoires et les ambiguïtés attachées au projet vont déterminer toute l'évolution de la Maison de la Culture d'Amiens.

« La Maison de la Culture est en ligne directe l'héritière de cette institution qu'était le théâtre, mais aujourd'hui destinée non à une société restreinte mais à l'ensemble des habitants de la ville ⁴⁴. » « La Maison accueillera les sociétés locales, les spectacles lyriques, dramatiques et de variétés, les expositions, les conférences, les congrès et même les réceptions organisées par la Municipalité. Elle ouvrira ainsi des perspectives intéressantes, par une animation culturelle, libre et variée permettant entre autre, aux artistes et musiciens formés par notre Ecole des Beaux-Arts et notre Ecole de Musique et d'Art dramatique de s'exprimer ⁴⁵. »

Dès l'origine les Maisons de la Culture avaient été décrites comme ne devant jamais servir de salles des fêtes, de maison du peuple ou de siège social des associations. En aucun cas, elles ne doivent servir de solution aux multiples problèmes de moyens et d'installation qui se posent aux groupes locaux. La Maison d'Amiens étant, de plus, la première Maison de la Culture type construite en France, se devait donc de respecter plus que toute autre ce principe fondamental. Mais il semble bien que cette idée n'était pas clairement définie dans l'esprit des responsables locaux. De nombreux risques de conflits devaient surgir de ce décalage dans la conception même de la Maison de la Culture d'Amiens, et conduire la municipalité à considérer l'entreprise comme une sorte de détournement des dommages de guerre résultant de la destruction du théâtre municipal. Pourtant, en décembre 1962, le ministère avait clairement précisé que « la Maison de la Culture d'Amiens

42. Les dommages de guerres s'élevaient à 3 millions 800 000 F, l'Etat et la Municipalité s'engageaient d'autre part à verser chacun 4 millions 800 000 F pour la construction de l'édifice.

43. Sonrel : Document ronéoté : Présentation de la Maison de la Culture d'Amiens.

44. B. Cuminal, adjoint au maire, *Revue officielle municipale d'information* n° 8, 1^{er} semestre 1965.

45. B. Cuminal, séance de Conseil municipal, 12 juillet 1961.

comme toutes ses semblables, ne sera pas une collection de sièges sociaux, mais bien un lieu ouvert à tous et permettant une diffusion étendue de la culture sous ses formes les plus variées : théâtre, musique, danse, variétés, conférences, arts plastiques. La Maison de la Culture d'Amiens n'est pas le lieu où doivent se rencontrer tous les groupements folkloriques locaux, c'est au contraire un établissement dans lequel on doit produire ce qu'il y a de meilleur »⁴⁶. Conformément à la doctrine ministérielle, la Maison de la Culture d'Amiens devait se plier aux exigences de la polyvalence et du plus haut niveau culturel. Cette conception profondément marquée par la pensée d'André Malraux, pose la spécificité des Maisons de la Culture. Il n'y avait donc, dans le cadre de cette conception de l'action culturelle, aucune possibilité de tolérer l'utilisation de la Maison de la Culture d'Amiens comme foyer tant attendu par les cohortes littéraires ou musicales de la ville ou comme salle des fêtes municipale. Pourtant l'œuvre de la Municipalité définie en 1961, n'avait pas pour seul objet de construire, mais aussi d'avoir « son mot à dire » dans l'utilisation de la Maison où chacun devait avoir la certitude de se divertir. Dès 1966, quelques mois seulement après l'inauguration par M. Malraux, la municipalité proposait les locaux de la Maison de la Culture d'Amiens pour la tenue de l'assemblée générale départementale de l'amicale des sapeurs-pompiers. Or cette conception de l'utilisation de la Maison de la Culture avait été entretenue malgré tout par l'attitude du ministère. Accepter dans les plans l'installation de cuisines immenses, financer à 50 % l'acquisition de 750 couverts qui ne pouvaient manifestement servir que pour la tenue d'importants banquets de congrès et qui ne furent jamais utilisés, n'était pas fait pour détromper la Municipalité qui en retira très vite le sentiment d'avoir été trompée. Seule la position intransigeante de M. Philippe Tiry, son directeur, évita à la Maison de la Culture d'Amiens de devenir une salle de congrès et de dévier de son but initial. Cette politique de fermeture de la Maison de la Culture pour résister aux pressions très fortes des personnalités et des groupements voulant y élire domicile, caractérise les cinq premières années du fonctionnement de l'institution, mais constitue par la même occasion une source de conflits multiples opposant les responsables locaux, la direction et le ministère.

Une note ministérielle de juillet 1967 définit le rôle de l'animateur, c'est-à-dire du directeur de la Maison de la Culture : « l'animateur désigné doit avoir la pleine responsabilité de l'ensemble de l'animation sous le contrôle de gestion du conseil d'administration et avec l'aide bien entendu, de collaborateurs qualifiés sur le plan artistique, technique et administratif. Mais l'unité de responsabilité est indispensable et il ne saurait être admis d'envisager un fractionnement qui ne pourrait au demeurant qu'être source de discorde, de malentendus et de conflits »⁴⁷.

Au terme des statuts, le directeur a la pleine responsabilité de l'ensemble de l'animation et sur ce plan, aucune influence extérieure ne doit s'exercer sur la Maison de la Culture. Tout risque de dirigisme culturel, qu'il soit d'origine étatique ou municipale doit être banni. La ville a la possibilité de contrôler a posteriori les comptes d'exploitation, l'utilisation de la subvention versée, mais l'animation culturelle, le choix des programmes demeurent totalement sous la responsabilité du directeur.

46. Note d'information du Ministère, 1965, ronéoté.

47. Ministère des Affaires culturelles. Note d'information, juillet 1967, ronéoté.

« Apparaît alors la différence fondamentale qui existe entre ce qui avait été prévu par le Conseil municipal en 1961, et ce qui existe maintenant... Notre conception avait été que le Conseil d'administration devait être appelé à décider de la programmation : laisser les décisions au directeur semble être la négation de la démocratie... La Maison de la Culture doit en effet, à l'occasion, remplir la fonction de théâtre municipal pour remplacer celui qui fut détruit il y a trente ans et dont les dommages de guerre ont contribué à l'édification de la Maison de la Culture d'Amiens⁴⁸. »

C'est sur cette ambiguïté lourde de conséquences pour ce qui est de l'action future que la Maison de la Culture d'Amiens est née. La politique du premier directeur a été de remédier à ce malentendu doctrinal en préservant au maximum l'indépendance de la Maison de la Culture d'Amiens. Toutefois, le risque était grand, en voulant protéger la Maison de la Culture de toutes les pressions extérieures de renforcer le caractère artificiel de l'institution nouvellement implantée à Amiens.

2) *Les conditions de l'implantation*

Les conditions d'implantation d'une Maison de la Culture déterminent largement l'évolution de sa politique culturelle. La Maison de la Culture doit trouver dès le début de son fonctionnement sa place dans la vie culturelle locale.

L'insertion et le fonctionnement harmonieux nécessaires à l'efficacité d'une telle institution ne peut résulter que d'un travail préalable d'information et même d'animation très approfondi. Le rôle des associations Maison de la Culture est à cet égard déterminant.

Pourtant l'étude historique de la réalité amiénoise permet de constater la quasi-inexistence de préfiguration de la Maison de la Culture d'Amiens en raison de la constitution fort tardive de l'Association de gestion et de l'absence d'un centre de création artistique attaché à la Maison de la Culture.

Mais ne risquait-on pas dans ces conditions d'implanter à Amiens un centre de diffusion culturelle polyvalent plutôt qu'une véritable Maison de la Culture ?

L'Association de gestion de la Maison de la Culture doit être créée préalablement à toute réalisation immobilière ; une fois sa construction achevée, elle gèrera automatiquement la nouvelle Maison de la Culture.

12 juillet 1961 : décision favorable du Conseil municipal pour l'implantation d'une Maison de la Culture à Amiens.

Mars 1962 : début des travaux.

24 novembre 1964 : constitution de l'Association Maison de la Culture d'Amiens.

10 mars 1965 : premier spectacle de la « Maison de la Culture d'Amiens » dans la salle municipale.

19 mars 1966 : inauguration officielle par André Malraux des bâtiments de la Maison de la Culture d'Amiens.

48. B. Cuminal, adjoint au maire : « Les rapports de la ville avec la Maison de la Culture d'Amiens », in *Revue officielle municipale d'information de la ville d'Amiens* n° 8, page 19, 1965.

Ces quelques dates montrent clairement le décalage important entre l'édification de la Maison de la Culture d'Amiens et la constitution de l'association. C'est en novembre 1964, alors que le gros œuvre de l'édifice était achevé que s'est constituée l'Association « Maison de la Culture d'Amiens ».

Cette Association ne comprenait qu'un nombre restreint de membres qui tous faisaient partie du conseil d'administration. Ce premier conseil désigna un bureau exécutif présidé par M. Robert Richard, conservateur du Musée de Picardie et regroupant les représentants de la municipalité et du ministère. Il est à noter que ce premier conseil d'administration, outre les personnalités culturelles traditionnelles (directeur de l'École des Beaux-Arts, directeur de l'École de Musique et d'Art dramatique, conservateur en chef de la bibliothèque municipale...) regroupait plusieurs responsables de sociétés locales ; le président des amis des arts, les présidents des foyers Léo-Lagrange, du J'Club, le directeur du Carquois, le délégué des Jeunes Musicales de France, ainsi que les secrétaires des unions locales des syndicats CGT, FO, CFDT, les présidents de l'UNEF et du cercle des jeunes agriculteurs. La volonté d'associer toutes les catégories de la population à l'entreprise semblait manifeste⁴⁹. Il faut toutefois préciser, qu'à la demande du ministère, fidèle à son principe, et contre l'avis de la municipalité, toutes ces personnalités siégeaient au conseil d'administration en leur nom personnel sans aucun mandat représentatif et que les adhérents furent écartés de l'assemblée générale. Accepter que tel ou tel groupement soit reconnu, risquait d'introduire entre chacun d'eux des termes inéluctables de comparaison quantitative ouvrant des droits préférentiels, et de détruire tout privilège possible, celui dont bénéficie chaque individu de la cité quels que soient son âge, sa classe sociale, son orientation ou ses moyens à profiter de la Maison de la Culture. Cette règle fut très sérieusement attaquée à l'origine par ceux précisément qui voulaient faire profession de représenter, ou par des mandataires de bonne foi de groupes qui s'imaginaient que le défaut de carte collective pouvait signifier une perte de leurs droits à titre individuel. Les associations ainsi constituées ont démontré leur efficacité en évitant les controverses, les discussions et les divisions intestines.

Le conseil d'administration ainsi constitué décida de distinguer les fonctions de directeur artistique et de directeur administratif au sein de la Maison de la Culture d'Amiens. C'est ainsi que fut nommé en décembre 1964 au poste de directeur artistique M. J.-C. Marey, secrétaire général de la comédie de l'est à Strasbourg avec Michel Saint-Denis et Hubert Gignoux puis chargé de la sélection des spectacles à Paris au centre national de diffusion culturelle. La direction administrative était confiée à M. B. Marey, chargé de la décentralisation au CNDC. Mais dès le début de l'année 1965, les oppositions entre le conseil d'administration et les directeurs entraînaient la démission des frères Marey. Ce n'est donc qu'au début de 1965 que pouvait commencer effectivement l'organisation de la future Maison de la Culture et l'établissement d'un programme de préfiguration dont allait se charger M. Philippe Tiry, administrateur de la compagnie Jacques Fabbri, nommé en juin 1965 à la fois directeur artistique et administratif de la Maison de la Culture d'Amiens.

49. « Cette maison que nous concevons maintenant clairement dans son apparence, sa disposition, son esprit, il faudra l'administrer et la faire vivre. Pour ce faire, l'Administration municipale s'orienterait volontiers vers la constitution d'une Association créée selon la loi de 1901. Cette association grouperait autour de l'Etat et de la Municipalité créateurs de l'œuvre, tous ceux qui peuvent par leur action, leur compétence, lui apporter quelque chose. Elle comprendrait aussi, comme membres, tous ceux qui bénéficieront de ses activités », M. Cuminal, Conseil municipal, 8 juin 1962.

« Là où les conditions préalables ne sont pas remplies encore, mais où la situation générale apparaît favorable, les associations culturelles seront mises en fonctionnement et devront faire leurs preuves avant que les projets puissent prendre rang dans les tranches quadriennales, ceci afin que la construction humaine puisse précéder la réalisation immobilière⁵⁰. »

La préfiguration de la Maison de la Culture de Rennes a duré cinq ans, celle de Nanterre sous la direction de Pierre Debauche repose depuis plus de quatre ans sur l'action journalière du théâtre des amandiers.

Le risque de voir implanter systématiquement les Maisons de la Culture dans les villes où des centres dramatiques et des troupes permanentes ont accompli un effort culturel important semble avoir été évité. Mais il n'en demeure pas moins que l'implantation d'une Maison de la Culture nécessite une situation culturelle locale qui la justifie, sous peine de n'être qu'une réalisation impersonnelle n'ayant aucune racine dans la réalité.

La Maison de la Culture d'Amiens aurait du être la « consécration d'une incontestable réussite de la politique inlassablement et obstinément poursuivie au prix d'admirables efforts individuels »⁵¹. Or la vie culturelle amiénoise ne comportait aucun caractère spécifique permettant de faire de la ville un haut-lieu de l'action culturelle spontanément désigné.

L'association Maison de la Culture d'Amiens a été constituée alors que les plus gros travaux de construction du bâtiment étaient achevés, et l'action de cet organisme se résume dans l'organisation d'un concert, le 10 mars 1965 dans une salle de la ville d'Amiens.

Ce qui pourrait être appelé la préfiguration de la Maison de la Culture d'Amiens a débuté en décembre 1965 mais à l'intérieur même de la Maison ; or il est évident que cette période de fonctionnement précédant de quelques semaines l'inauguration officielle n'a rien de commun avec une véritable préfiguration, action pédagogique d'animation de tous les instants menée par un ensemble d'animateurs implantés au niveau local après un travail de plusieurs années.

Il est à noter malgré tout, que sous l'impulsion du directeur Philippe Tiry, la Maison de la Culture d'Amiens a obtenu des résultats importants et presque inespérés, puisque un mois après son ouverture, elle comptait déjà 6 000 adhérents.

Pourtant cette inexistence de préfiguration a profondément marqué la Maison de la Culture d'Amiens. Implantée dans une ville où la vie culturelle était réduite aux activités artistiques les plus traditionnelles et fort peu développées, la Maison de la Culture d'Amiens n'a bénéficié d'aucun travail préalable qui aurait permis de révéler un centre d'intérêt, de faire connaître les possibilités de l'entreprise et de susciter une prise en charge véritablement spécifique de l'animation culturelle locale.

La principale conséquence de cette anomalie est que dès l'origine aucune cellule de création, véritable cœur de toute Maison de la Culture, ne pouvait s'imposer immédiatement comme l'outil principal de l'institution nouvelle et sa raison d'être.

50. E. Biasini : *Action culturelle*, an I. Document du Ministère des Affaires culturelles.
51. E. Biasini : *op. cit.*

Les efforts des Maisons de la Culture doivent porter sur tous les domaines de l'activité culturelle pour qu'une véritable polyvalence soit assurée. Pourtant les activités doivent s'organiser autour d'un axe principal. Une activité privilégiée doit servir de base au développement d'une véritable prise en charge de la vie culturelle par les participants. Elle constitue la cellule vivante à partir de laquelle s'organise l'action culturelle.

Une Maison de la Culture peut-elle exister en tant que telle sans activité créatrice implantée dans ses murs ?

Il semble bien qu'à l'origine de la décision d'implantation, les responsables du ministère des affaires culturelles aient saisi l'occasion qui se présentait à Amiens pour ne pas avoir à trancher entre la possibilité d'une implantation à Lille et celle d'une implantation à Tourcoing. Il aurait suffi que le centre dramatique du Nord ou le théâtre populaire des Flandres « descende » s'installer à Amiens pour régler le problème de la dualité entre Robichez et Reybaz et par la même occasion doter la Maison de la Culture d'Amiens d'un organe de création.

Mais cette solution ne s'est jamais réalisée, et la Maison de la Culture d'Amiens engageait son action à la fin de l'année 1965 sans qu'aucun centre de création ne lui soit attaché et sans que la nécessité ne s'en soit directement fait sentir. Elle s'orientait plutôt, selon les propres termes de son directeur, vers une fonction de « plaque tournante » de l'action culturelle : en accueillant les troupes françaises et étrangères ; et, grâce à la proximité de Paris, en établissant à Amiens, un « relais » pour les grandes manifestations internationales données à Paris, où les troupes pourraient répéter une ultime fois leur spectacle.

II) LA PRATIQUE DE LA PARTICIPATION AU SEIN DE LA MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS

Une participation authentique au sein des organes de fonctionnement de la Maison de la Culture d'Amiens impliquerait tout d'abord la représentation de tous les intérêts en cause. On peut tenter de classer ces intérêts en différentes catégories :

- l'Etat (ministère des Affaires culturelles) ;
- les collectivités locales (ville d'Amiens et conseil général de la Somme) ;
- « notables » locaux intéressés au développement culturel de la ville et de la région (conservateur du musée, de la bibliothèque, etc...) ;
- personnes intéressées directement par l'action de la Maison de la Culture d'Amiens (enseignants, responsables de foyers de jeunes, etc...) ;
- personnel de la Maison de la Culture d'Amiens ;
- usagers - adhérents de la Maison de la Culture d'Amiens ;
- usagers non-adhérents ;
- associations culturelles locales ;
- autres associations : syndicats, groupements divers (associations de jeunes, associations familiales...) ;
- population amiénoise (non-usagers ou usagers potentiels).

Cependant une telle présentation des intérêts en cause resterait bien formelle et abstraite si on ne tenait pas compte des différents clivages qui se produisent au sein de chacune de ces catégories. Ces clivages sont de plusieurs ordres : sociologiques (âge, sexe, couche sociale, classe et fraction de classe, environnement : rural ou citadin, lieu de rencontre : école, quartier, entreprise, associations diverses...).

Clivages organisationnels : syndicats, comités d'entreprise, partis politiques...
Clivages idéologiques : conceptions diverses de la « culture » et de l'action culturelle...

Il sera donc nécessaire de prendre en compte ces différents clivages pour situer chacun des interlocuteurs. Les conditions de possibilité de « participation » de chacun des partenaires énoncés sont en effet largement déterminées par leur situation concrète au sein de ces différents clivages.

D'autre part, il faudra prendre en compte les modes de désignation possibles de ces différents acteurs.

Enfin il faudra s'interroger sur l'étendue des pouvoirs de décision des organes regroupant tout ou partie de ces intérêts.

Pour étudier ces différents points, on peut partir d'une base concrète : les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens.

A) LA PARTICIPATION A LA GESTION ADMINISTRATIVE

1) *Les bases statutaires de la participation*

Pour permettre une relative cohérence entre la gestion des différentes Maisons de la Culture, la direction du théâtre et des Maisons de la Culture a, dès l'origine, mis au point des statuts-types. Ces statuts visent à associer à la gestion des Maisons de la Culture trois partenaires principaux : les représentants du ministère de la municipalité, et des « notables culturels locaux ».

L'association comprend trois organes principaux : une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau, ayant chacun une fonction bien définie.

— L'assemblée générale, tout d'abord, est un organe de contrôle. Elle se réunit une fois par an pour entendre les rapports d'activités du directeur et le rapport financier du conseil d'administration. (statuts-types art. 9)

Elle approuve le projet de budget présenté par le conseil d'administration, ainsi que le programme d'activité établi par le directeur.

D'autre part, elle désigne les membres élus du conseil d'administration, ainsi que les membres de la commission d'apurement des comptes.

— Le conseil d'administration est un organe de décision :

Il se réunit tous les trois mois. Il contrôle la gestion financière et matérielle de la Maison, il nomme avec l'agrément du ministère des affaires culturelles et de la municipalité, le directeur de la Maison de la Culture. (art. 16) Il discute le programme d'activité, et approuve le projet de budget présenté chaque année par le directeur.

Les décisions sont prises à la majorité simple (en cas de partage, la voix du président est prépondérante).

— Le bureau est un organe d'exécution. Il se réunit tous les mois pour assurer l'exécution des tâches définies par le conseil d'administration. A la tête du bureau, le président ne doit pas être un membre de droit (c'est-à-dire représentant de la municipalité ou de l'Etat). Le président engage le personnel de la Maison de la Culture d'Amiens, sur proposition du directeur. Il accorde au directeur toute délégation de pouvoir pour les actes de gestion courante.

Sur tous ces points, les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens sont conformes aux statuts-types.

Voilà donc le cadre de fonctionnement de l'association. Il s'agit maintenant d'étudier les acteurs en présence. Sur ce point certaines divergences vont apparaître entre les statuts-types et les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens.

Les statuts visent à associer, nous l'avons vu, trois partenaires principaux : des représentants de la municipalité, des représentants du ministère, et des « notables locaux » (« personnalités locales de tous ordres intéressées au développement culturel » selon la définition du ministère)⁵².

52. Service des études et recherches du Ministère des Affaires culturelles : « Aspects de la politique culturelle française », collection *Politiques culturelles, études et documents* n° 5, UNESCO, 1970.

Cependant, il faut être plus précis : selon les statuts-types de 1968 (art. 4), l'association est composée de quatre types de membres :

- les membres titulaires,
- les membres bienfaiteurs,
- les membres d'honneur,
- les adhérents.

Les membres titulaires se répartissent en trois groupes :

- les membres fondateurs ; associés ayant composé l'assemblée générale constitutive ;
- les membres titulaires de droit :
 - au moins trois représentants de la ville dont le maire ;
 - un nombre égal de représentants du ministère des affaires culturelles ;
 - un représentant au moins du conseil général.
- des adhérents dont la candidature présentée par trois membres titulaires aura été agréée par le conseil d'administration à la majorité des deux-tiers.

Seuls les membres titulaires, bienfaiteurs et d'honneur composent l'assemblée générale, à l'exclusion des adhérents. (Selon les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens, seuls les membres titulaires composent l'assemblée générale.)

L'assemblée générale est donc composée de trois types de membres :

- les membres fondateurs : notables culturels locaux ;
- les membres de droit (ville, conseil général, ministère) ;
- des adhérents cooptés par le conseil d'administration.

Il est, de plus, stipulé que ses membres ne sont pas recrutés ès-qualités, en tant que représentants d'associations, de syndicats ou de groupements divers, mais qu'ils sont recrutés à titre individuel. Les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens apportent une légère modification : les membres cooptés peuvent être présentés par deux membres fondateurs ou trois membres titulaires, alors que les statuts-types de 1968 ne prévoyaient que cette dernière hypothèse. La représentativité à l'assemblée générale est donc bien faible. Composée de notables, d'adhérents cooptés (qui ne représentent qu'eux-mêmes) et de représentants de l'Etat et des collectivités locales, cette assemblée générale ne se compose que d'une très faible partie des intérêts concernés (à des degrés divers) par l'activité de la Maison de la Culture d'Amiens.

Ni le public, ni les adhérents ne sont membres en tant que tels, de l'assemblée générale.

Il s'agit donc d'une conception très restrictive de la participation, du moins au niveau de la représentativité.

Pourtant les statuts-types actuels des Maisons de la Culture prévoient, à titre facultatif, la présence de représentants des usagers (ou adhérents) élus

par ces derniers ; leur nombre ne pouvant dépasser vingt pour cent de l'effectif total de l'assemblée générale⁵³.

Une telle possibilité n'est pas prévue par les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens. Les adhérents n'ont donc aucun pouvoir au niveau de la gestion de la Maison de la Culture d'Amiens. Ils sont en fait de simples abonnés. La seule possibilité pour eux est de se faire coopter. Il faut noter toutefois, que les statuts de la Maison de la Culture d'Amiens ne limitent pas aux seuls adhérents la possibilité d'être cooptés. Toute personne peut être cooptée, même n'étant pas adhérente. Cette modalité élargit certes la représentativité des membres de l'assemblée générale ; mais leur mode de désignation indique bien à quel point les rédacteurs des statuts ont eu une conception limitative de la participation.

Il ne faudrait pas toutefois négliger totalement l'importance des membres individuels cooptés. L'évolution de l'Assemblée Générale de la Maison de la Culture d'Amiens est, à ce sujet, révélatrice. Composée à l'origine exclusivement de 24 membres fondateurs⁵⁴ et de 7 membres de droit⁵⁵. Elle s'est peu à peu élargie. En 1967, une légère ouverture a été pratiquée. En 1970 un nombre plus important de membres a été coopté⁵⁶. Mais c'est en 1973 que se situe l'étape décisive. En 1972, l'Assemblée Générale comprenait 65 membres. Le 5 janvier 1973, 68 nouveaux membres ont été cooptés par le Conseil d'Administration. Bien que les candidats doivent, selon les statuts, être présentés par deux membres fondateurs ou par trois membres titulaires, en pratique la grande majorité de ces 68 personnes a été présentée par le directeur de la Maison de la Culture d'Amiens. Elles ont même été choisies (ou suscitées) par ses collaborateurs ou par lui-même. On voit donc que, les statuts ne prévoyant pas de limites quant au nombre de personnes pouvant être cooptées, les rapports de force au sein de l'assemblée générale peuvent être radicalement bouleversés.

Dans le cas d'Amiens, la plupart des 68 nouveaux membres sont des « relais » de la Maison de la Culture d'Amiens (c'est-à-dire des personnes qui sont chargées, d'une part de diffuser l'information concernant les spectacles et les activités d'animation de la Maison de la Culture d'Amiens au sein de leur collectivité : école, quartier..., et d'autre part de collaborer à l'organisation par la Maison de la Culture d'Amiens d'actions en décentralisation⁵⁷). Parmi eux, beaucoup sont des enseignants⁵⁸. Ces personnes ont été choisies par Monsieur Quéhec et son équipe en fonction « d'une part de leur collaboration active avec la Maison de la Culture d'Amiens, d'autre part des possibilités de rejaillissement qu'ils représentent au sein de leurs collecti-

53. Statuts-types 1973, art. 4.

54. Il s'agit principalement de personnalités amiénoises choisies en fonction de leurs compétences particulières dans le domaine culturel : conservateurs du musée, de la bibliothèque, directeur du conservatoire, des archives, de l'enseignement libre, directeur départemental de la jeunesse et des sports... auxquels il faut joindre les représentants de plusieurs associations culturelles ou professionnelles.

55. Trois représentants du ministère ; trois représentants de la municipalité et un représentant du Conseil général de la Somme.

56. Respectivement 10 et 24 membres.

57. On voit ici l'interaction qui peut s'établir entre la participation « interne » et la participation « externe » : dans un premier temps, la Maison de la Culture d'Amiens cherche à entrer en contact avec la population par l'intermédiaire de ces « relais » qui, dans un second temps, deviennent ses partenaires privilégiés tant en ce qui concerne la gestion (A.G.) qu'en ce qui concerne l'animation interne (certains relais se réunissant au sein de groupes de travail, en vue de préparer et d'organiser des spectacles ou des animations).

58. Plus du tiers.

vités »⁵⁹. Le conseil d'administration a agréé l'ensemble des candidatures. On voit donc qu'il s'agit d'une conception particulière de la participation. Le directeur introduit au sein des organismes de gestion des personnes acquises à son projet culturel.

Cette importance du renouvellement est susceptible, à plus ou moins long terme, de modifier fondamentalement les rapports de force. Les « notables culturels » perdent le quasi-monopole de la représentation au sein des organes de gestion.

Si on peut noter un assez net accroissement des catégories « enseignants », « cadres moyens » et « cadres supérieurs », cependant l'assemblée générale reste très peu représentative à la fois de la population amiénoise et du public adhérent⁶⁰. Cette évolution n'est pas sans conséquences : en effet l'assemblée générale élit neuf membres qui siègent, au sein du conseil d'administration, à côté des sept membres de droit. C'est au niveau de cet organe de décision que le changement des rapports de force peut avoir le plus de conséquences (les membres élus du conseil d'administration sont renouvelables par tiers tous les trois ans)⁶¹.

Les formes de participation au sein des instances administratives de la Maison de la Culture d'Amiens apparaissent donc très restrictives.

Au départ, l'assemblée générale était peu représentative (elle se composait essentiellement de notables locaux). L'élargissement de l'assemblée générale en 1973 a accru sa représentativité et modifié ses rapports. Cependant le mode de désignation des nouveaux membres (présentés par le directeur, et agréés par le conseil d'administration) restreint largement les conditions favorables à la participation. De plus ces membres ne représentent qu'eux-mêmes. Enfin, et plus fondamentalement, la limitation des pouvoirs de l'assemblée générale ne favorise pas non plus les conditions de la participation.

L'assemblée générale est en effet, dans la pratique, une chambre d'enregistrement. Elle n'a aucun pouvoir en matière d'animation culturelle. Seuls les membres du conseil d'administration ont un pouvoir de décision réel. Son pouvoir se manifeste notamment à l'égard du directeur. Le directeur est un salarié de l'association de gestion, avec laquelle il signe un contrat de

59. Interview de M. Mathieu, directeur adjoint de la Maison de la Culture d'Amiens, mars 1973.

60. Les deux catégories socio-professionnelles dominantes au sein de l'A.G. sont d'une part les cadres supérieurs et professions libérales (37 %) et d'autre part les enseignants (23 %). Ces deux catégories sont largement sur-représentées au sein de l'A.G. par rapport à leur importance au sein de la population adhérente (cf. *infra*). Dans une moindre proportion, la même remarque peut être faite à propos des cadres moyens et des patrons de l'industrie et du commerce (respectivement 9 et 6 %). Inversement les employés et les étudiants sont nettement sous-représentés (respectivement 5 et 1 %). Quant aux ouvriers et aux agriculteurs, on peut remarquer leur quasi-absence aussi bien parmi les adhérents que parmi les membres de l'A.G. (environ 1 %).

61. Lors du renouvellement partiel qui eut lieu en janvier 1974, aucun des trois membres sortants, tous trois membres de l'Assemblée constitutive, ne fut réélu.

Le bureau du C.A. est actuellement composé de cinq membres : Président : M. H. Chauchoy, élu le 10.1.74, inspecteur d'Académie honoraire. Vice-présidents : MM. R. Lamps, député-maire d'Amiens, J. Estienne, archiviste départemental, correspondant permanent du ministère des Affaires culturelles pour la Picardie, et L. Tellier ancien adjoint au maire. Secrétaire-trésorier : M. L. Debouverie, directeur de société, qui fut en 1973, président du C.A., succédant à M. F. Huglo, industriel, qui lui-même succéda en 1968 à M. R. Richard, conservateur du musée de Picardie, président fondateur de l'association. A ces cinq membres, il faut joindre deux membres siégeant avec voix consultative : M. M. Paraf, préfet de Région, commissaire du gouvernement et M. P. Berger, conseiller municipal, commissaire de la ville.

trois ans, dénonçable tous les trois mois. Un conflit est donc toujours possible entre le conseil d'administration et le directeur. Dans la pratique, le conseil d'administration de la Maison de la Culture d'Amiens a toujours adopté une attitude souple. Les conflits latents entre Monsieur Tiry, prédécesseur de Monsieur Quéhec à la direction de la Maison de la Culture d'Amiens, et la municipalité, ont pu être apaisés grâce à l'attitude conciliatrice du président du conseil d'administration, Monsieur Huglo.

Monsieur Quéhec, directeur de la Maison de la Culture d'Amiens, a été nommé par le conseil d'administration (avec agrément du ministère et de la municipalité) sur la présentation d'un projet de programme d'action culturelle.

Le président du conseil d'administration, Monsieur Debouverie pense que : « Une grande marge de responsabilité doit être laissée au directeur... Le conseil d'administration ne doit pas être trop présent... On choisit un candidat pour lui-même et pour ses idées. Ensuite on lui fait confiance... plus, on doit l'aider, parce que c'est lui qui est sur la brèche⁶². »

De plus, Monsieur Lamps, maire d'Amiens, ne cache pas son accord avec le projet culturel mis en œuvre par Monsieur Quéhec.

On voit donc qu'actuellement, les rapports ne sont pas tendus. Cependant le directeur reste toujours tributaire d'un changement des rapports de forces au sein du conseil d'administration. La précarité de sa situation ne facilite pas la mise en place de structures de participation (du public ou des associés) aux instances de gestion de la Maison de la Culture. La présence de membres élus, représentant des intérêts divergents de ceux du directeur, risquerait de mettre ce dernier en position difficile. Le problème de la participation des différents intérêts en cause à la gestion de la Maison de la Culture d'Amiens ne sera donc pas résolu tant qu'un statut garantissant une relative sécurité d'emploi au directeur, n'existera pas. Sur ce problème les difficultés sont de divers ordres. D'une part le ministère ne veut pas d'une « fonctionnarisation » des directeurs des Maisons de la Culture. D'autre part les municipalités désirent garder le contrôle sur un équipement auquel elles consacrent une part importante de leur budget.

Entre ces deux pressions, les directeurs des Maisons de la Culture doivent affirmer la nécessité d'un statut de la profession. Des études sont en cours au sein du SYNDEAC (syndicat national des entrepreneurs d'action culturelle) pour élaborer un tel statut.

A partir de là, peut-être, la participation des usagers et associés à la gestion des Maisons de la Culture pourra se poser en termes nouveaux.

2) *Réticences idéologiques*

Les réticences à l'égard d'une éventuelle participation du public à la gestion de la Maison de la Culture d'Amiens sont d'abord d'ordre idéologique. Elles émanent, à des degrés divers, des différents agents sociaux concernés le plus directement par le fonctionnement de la Maison de la Culture d'Amiens.

62. Interview de M. Debouverie, président du conseil d'administration, 9 juillet 1973.

Le ministère, pour sa part, craint que la participation active des usagers au sein des organes de gestion de la Maison de la Culture d'Amiens ne détourne celle-ci de son but. La Maison de la Culture d'Amiens a pour objet principal d'être le reflet de son époque, c'est-à-dire de présenter des œuvres nouvelles auxquelles le public n'est pas habitué.

Le ministère et ses représentants locaux craignent donc que le public, attaché à des formes plus traditionnelles de la culture, ne fasse obstacle à la mise en œuvre de cette mission. La Maison de la Culture d'Amiens est un équipement culturel d'un type nouveau, au service d'une politique culturelle nouvelle. Bien que régie selon des formes juridiques identiques à celles de nombre d'associations culturelles traditionnelles, son fonctionnement est cependant, nous l'avons vu, tout à fait original. Le ministère a donc voulu s'associer exclusivement des personnes acquises à ce propos, sous peine de voir la Maison de la Culture d'Amiens se « dévoyer ».

Sur ce point les craintes du ministère ont été partagées par les dirigeants de la Maison de la Culture d'Amiens. MM. Tiry et Quéhec se sont attachés à défendre une conception exigeante de la culture. M. Tiry et son équipe avaient une conscience aiguë de l'aspect novateur et « contestataire » de leur mission. Ainsi affirmaient-ils :

« La culture est faite par l'œuvre de ceux qui ont changé quelque chose, qui ont pensé différemment, qui ont agi à l'encontre de la société dans laquelle ils vivaient »⁶³.

« L'art remet sans cesse en question la culture qui le fonde et la culture, perpétuellement, se dissout dans l'art qui l'agresse »⁶⁴.

Un sondage, effectué aux mois de septembre et octobre 1968 a révélé que cette conception était loin d'être partagée par l'ensemble des usagers (adhérents et visiteurs) de la Maison de la Culture d'Amiens. Cette enquête, qui n'a pas donné lieu à des statistiques précises, montre cependant qu'une partie non négligeable des usagers manifestaient, à l'époque, une forte incompréhension quant aux objectifs de la Maison de la Culture d'Amiens. L'absence de travail préparatoire à l'installation de la Maison de la Culture d'Amiens, et les ambiguïtés longtemps entretenues par la municipalité⁶⁵, n'ont sans doute pas été étrangères à une telle incompréhension. Une grande partie du public n'était pas préparé à recevoir le message culturel diffusé par la Maison de la Culture d'Amiens. C'est ainsi que les dirigeants de la Maison de la Culture d'Amiens pensaient que : « peut-être les Maisons de la Culture arrivent-elles trop tôt dans l'état intellectuel et mental de la société d'aujourd'hui, alors que les gens cherchent oubli d'eux-mêmes et satisfaction personnelle. Elles leur apportent peut-être trop le reflet d'une création contemporaine... Les Maisons de la Culture ne peuvent vivre que par un pari commun de curiosité, d'intérêt et de recherche... Il se dégage la nécessité d'une volonté pour une population de ne pas se scléroser dans les formes du passé »⁶⁶.

63. *Journal de la Maison de la Culture d'Amiens*, janv.-fév. 1969.

64. *Id.*, déc. 1968.

65. Cf. 1^{re} partie.

66. *Journal de la Maison de la Culture d'Amiens*, octobre 1968.

Déjà soumis aux pressions d'une municipalité qui ne partageait pas toujours leurs options, les dirigeants de la Maison de la Culture d'Amiens craignaient de voir leur action entravée par d'autres forces : celles exercées par d'éventuels représentants des adhérents élus au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

La même réticence se manifeste chez les dirigeants actuels de la Maison de la Culture d'Amiens. M. Quéhec pense que : « La présence d'adhérents élus au sein des organes de gestion représenterait pour nous un réel danger »⁶⁷. En effet, de tels représentants pourraient se constituer en groupes de pression rendant encore plus délicate la tâche du directeur. Ce dernier est, comme son prédécesseur, attaché à une conception exigeante et novatrice de l'action culturelle. Pour lui, en effet : « la culture est, par nature, subversive »⁶⁸, en ce sens qu'elle met en question nos habitudes de pensée. L'action culturelle doit jouer le rôle d'un stimulant, d'un éveil : « A travers ces différents langages (théâtre, cinéma, musique...), c'est une attitude que nous souhaitons provoquer chez nos interlocuteurs. Mais d'abord un refus : celui de l'abandon aux habitudes de pensée et de conduite négatrices de l'espoir de réaliser pleinement sa capacité de vie. Une Maison de la Culture ne saurait être sans duperie le commerce aimable des illusions... »⁶⁹. Ce projet doit inspirer le fonctionnement de la Maison de la Culture d'Amiens : « ... évitons le gouvernement exclusif de la fin par les moyens. La gestion est là pour servir un projet culturel »⁷⁰.

Selon cette conception, le rôle de la Maison de la Culture d'Amiens est donc beaucoup plus de chercher à susciter une attitude nouvelle de la part de ses interlocuteurs, que de se soumettre aux désirs de son public.

Cette conception est d'ailleurs largement partagée par la plupart des autres acteurs en présence. Les notables locaux, membres de l'association, semblent acquis à ce propos. Comme le précise M. Debouverie, président du conseil d'administration : « La qualité et l'ouverture vers les formes contemporaines de la culture sont deux exigences fondamentales de la Maison de la Culture d'Amiens. On risque, si on ouvre trop largement les instances de gestion de la Maison de la Culture d'Amiens, de ne pas respecter ces deux principes... Le directeur ne doit pas être soumis à des pressions qui l'obligeraient à ne pas respecter ces exigences...⁷¹ ». De plus, il est permis de penser que les notables locaux sont peu disposés à voir disparaître leurs privilèges au sein des instances de gestion de la Maison de la Culture.

Quant aux représentants de la municipalité, leur accord avec les principes fondamentaux qui guident l'action du directeur, les conduit à adopter une attitude semblable. Ils refusent toute démagogie consistant à laisser croire aux adhérents qu'ils pourraient avoir un quelconque pouvoir de contrôle sur le budget et le fonctionnement de la Maison de la Culture d'Amiens.

On voit donc que les réticences idéologiques à l'entrée d'adhérents élus au sein des organes de gestion sont fortes et partagées par les différents acteurs en place.

67. Interview de M. Quéhec, directeur de la Maison de la Culture d'Amiens, juill. 1973.

68. Id.

69. Discours de M. Quéhec à l'assemblée générale de l'association, 28 mai 1973, *Mobile* n° 15, p. 3.

70. Id., p. 2.

71. Interview de M. Debouverie, 9-7-73.

Devant un tel échec des techniques de participation au niveau institutionnel, on peut se demander si le problème a été bien posé.

Nous avons vu que la distinction entre la gestion et l'animation (prise au sens large d'activité culturelle) conditionnait les décalages au sein des niveaux possibles de participation en matière de gestion.

Il faut donc porter une attention particulière au problème de l'animation.

On peut envisager en effet que c'est à ce niveau que la question se situe.

Il faut donc se demander si le domaine de l'animation n'est pas porteur de formes originales de participation.

B) LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX ACTIVITES CULTURELLES

Parmi les interlocuteurs de la Maison de la Culture d'Amiens, il en est un qui doit retenir toute notre attention, dans la mesure où tous les problèmes se rapportent finalement à lui : il s'agit du « public » de la Maison de la Culture d'Amiens.

Il s'avère nécessaire de mieux cerner cette notion, pour éviter toute ambiguïté quant au sens de l'action culturelle et des niveaux de participation dont elle est porteuse.

D'autre part, l'exclusion de cet acteur des organes de gestion, nous conduit à nous interroger sur les dimensions propres de l'action culturelle, en dehors de toute contingence gestionnaire.

Une telle interrogation peut nous amener à resituer le problème de la participation à l'action culturelle d'une manière propre à révéler les dimensions spécifiques d'une telle action.

1) *La Maison de la Culture d'Amiens et son public*

Dans la mesure où la Maison de la Culture gère un service public, il faut parler d'« usager », plutôt que de public.

En effet, ces deux notions ne se recouvrent pas totalement.

On peut distinguer schématiquement quatre types d'usagers de la Maison de la Culture d'Amiens :

— les adhérents, c'est-à-dire les personnes porteuses d'une carte qui leur assure certains avantages économiques et facilite leur accès à certains services de la Maison ;

— le public non adhérent, c'est-à-dire les personnes qui assistent à un ou plusieurs spectacles, et ne sont pas adhérentes ;

— les autres usagers : c'est-à-dire les personnes qui n'étant pas adhérentes et n'assistant à aucun spectacle viennent cependant à la Maison de la Culture d'Amiens, soit dans un but de consommation culturelle, soit dans un autre but ;

— enfin les personnes qui, sans venir à la Maison de la Culture d'Amiens, bénéficient pourtant de ses services (dans le cadre de spectacles décentralisés, par exemple).

Une moyenne établie sur 6 années (1965 - 1971) révèle que les adhérents constituent 75 % du public.

Les adhérents constituent donc la majeure partie du public de la Maison de la Culture d'Amiens. Il faut distinguer les notions d'adhésion et de participation. En effet, l'adhésion n'implique aucunement une participation à la gestion de la Maison de la Culture d'Amiens, qui est le fait des membres titulaires. L'adhésion ne crée, en ce domaine, aucun droit ni aucune obligation pour l'adhérent. Pour celui-ci, l'intérêt de l'adhésion est essentiellement d'ordre économique⁷². Elle n'implique de sa part aucun engagement.

Une analyse des aspects quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation de la Maison de la Culture d'Amiens par les adhérents peut nous permettre de mieux cerner les problèmes que pose la mise en œuvre de rapports de participation.

L'évolution quantitative du public adhérent de la Maison de la Culture d'Amiens est la suivante :

MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS - ADHERENTS

Saison	Nombre total d'adhérents (73)	Pourcentage par rapport aux habitants d'Amiens (74)
1965 - 66	7.502	5 %
1966 - 67	9.226	5,7 %
1967 - 68	10.721	6,4 %
1968 - 69	8.628	5 %
1969 - 70	8.745	5 %
1970 - 71	9.207	5,2 %
1971 - 72	8.574	4,7 %
1972 - 73	9.569	5,1 %

La progression des deux premières années a été stoppée en 1968. La « crise » des Maisons de la Culture en 1968 n'est pas étrangère à cette régression qui a touché toutes les autres Maisons. L'année 1971 marque une transition : une nouvelle équipe de direction s'installe à la Maison de la Culture d'Amiens. Depuis 1972, une nouvelle croissance semble s'amorcer. Cependant, plus que l'évolution quantitative, l'évolution qualitative éventuelle du public de la Maison de la Culture d'Amiens peut avoir des répercussions sur le problème de la participation. Il est donc utile d'étudier les

72. L'adhésion permet de bénéficier de réductions importantes (30 à 40 %) sur le prix des places. Elle permet également d'obtenir des réductions dans les cinémas de la ville. L'adhérent bénéficie par ailleurs d'un droit de priorité pour la réservation des places et pour l'utilisation de certains services offerts par la Maison de la Culture d'Amiens (bibliothèque, discothèque, publications...).

73. Sources : pour les saisons 1965-71 : ministère des Affaires culturelles. Pour les saisons 1971-1973 : Maison de la Culture d'Amiens.

74. Ces chiffres représentent les pourcentages d'habitants d'Amiens (agglomération) qui sont adhérents à la Maison de la Culture d'Amiens. Ils sont obtenus en tenant compte d'une part d'une croissance annuelle moyenne de 2 % de la population amiénoise et d'autre part d'un pourcentage moyen de 80 % d'amiénois parmi les adhérents.

caractéristiques et l'évolution de ce public. La comparaison sommaire avec d'autres Maisons de la Culture permettra en outre de mieux le situer et d'en noter les particularités.

REPARTITION SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ⁷⁵

1 AGRICULTEURS	0,5 %
2 OUVRIERS	2 %
3 EMPLOYES	15 %
4 PATRONS IND. ET CO.	3 %
5 CADRES MOYENS	5 %
6 ENSEIGNANTS	12 %
7 CADRES SUP. ET PROF. LIB.	6 %
8 SCOLAIRES ET ETUDIANTS	42 %
9 Sans profession	13 %
10 Divers	1,5 %

Ce tableau montre que le public de la Maison de la Culture d'Amiens est composé en majorité d'enseignants et d'enseignés (54 %). Certaines catégories sociales sont largement sous-représentées : les ouvriers notamment ne composent que 2 % des adhérents, alors qu'ils représentent 42,2 % de la population active amiénoise. On peut noter également une représentation des couches moyennes et des cadres supérieurs comparable à leur répartition au sein de la population amiénoise.

Si on analyse l'évolution annuelle de cette répartition, on constate une relative stabilité. Les seules évolutions notables sont d'une part la croissance du pourcentage des employés : de 11 % en 1965 ce chiffre est passé à 17 % en 1971, d'autre part la désaffection progressive des patrons de l'industrie et du commerce, qui passent de 6 % à 1 % pour la même période. Les autres chiffres sont à peu près stables d'une année sur l'autre. Si la Maison de la Culture n'a pas réussi, durant ses six premières années de fonctionnement, à attirer un plus large public ouvrier, elle a cependant rencontré un certain succès parmi les couches moyennes et les employés. Par contre ses modes d'action et le contenu de la culture diffusée ont pu rebuter certaines couches sociales attachées à des formes plus traditionnelles de l'action culturelle.

Si l'on compare maintenant ces chiffres avec ceux des autres Maisons de la Culture, on constate une même sur-représentation des étudiants et enseignants dans les Maisons de la Culture installées dans une ville universitaire (65 % à Caen, 53 % à Grenoble par exemple).

Les pourcentages d'ouvriers sont légèrement supérieurs dans d'autres Maisons de la Culture (4 % à Grenoble). De même les cadres moyens sont moins représentés que dans les autres Maisons de la Culture (5 % contre 8 %). Pour les autres catégories, il n'y a pas de différence notable.

Comme celui des autres Maisons de la Culture, le public de la Maison de la Culture d'Amiens est donc principalement composé de personnes qui,

75. Il s'agit d'une moyenne (1965-1971).

par leur éducation et leur milieu, étaient en quelque sorte prédisposées à recevoir le message culturel que la Maison de la Culture d'Amiens diffuse.

D'autres éléments statistiques permettent de mieux situer le public de la Maison de la Culture d'Amiens (tout du moins sa majeure partie : les adhérents). Il s'agit tout d'abord d'un public composé en très grande majorité d'amiénois :

Répartition des adhérents suivant leur lieu d'habitation :

Amiens - ville	70,3 %
Reste de l'agglomération	10,5 %
Somme moins Amiens	9,5 %
Aisne - Oise	5,7 %
Autres départements	4 %

On voit donc que la Maison de la Culture d'Amiens est peu implantée dans le département et dans la région. Cependant cette difficulté de rayonnement n'est pas propre à la Maison de la Culture d'Amiens. Pour prendre un exemple, 86 % des adhérents de la Maison de la Culture de Grenoble résident dans l'agglomération grenobloise. La politique des dirigeants actuels de la Maison de la Culture d'Amiens s'orientant vers une décentralisation de la Maison de la Culture d'Amiens à travers tout le département, on peut penser que ces chiffres évolueront. Il est toutefois encore trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact d'une telle action.

Le public de la Maison de la Culture d'Amiens se caractérise également par une très large représentation des couches les plus jeunes de la population. 63 % des adhérents ont moins de 30 ans, et parmi eux, 27 % ont entre 16 et 20 ans. Les autres tranches d'âge se répartissent ainsi :

30 à 40 ans : 12 % 40 à 50 ans : 13 % au-delà de 50 ans : 12 %

Si le pourcentage des adhérents ayant entre 20 et 30 ans est comparable à celui des autres Maisons de la Culture, par contre celui des jeunes de 16 à 20 ans est nettement supérieur (18 % à Grenoble, contre 27 % à Amiens). Il faut cependant tenir compte de l'importance des jeunes au sein de la population amiénoise (plus du tiers des habitants de l'agglomération a moins de 20 ans). L'évolution des pourcentages confirme cette importance du public jeune, puisque le pourcentage des adhérents ayant entre 20 et 30 ans est passé de 32,5 % en 1967 à 40,4 % en 1970. De plus, il ne faut pas oublier que les scolaires et étudiants représentent 42 % des adhérents, ce qui réduit à 21 % les autres catégories de jeunes.

Cependant, on peut penser qu'une partie appréciable des couches populaires jeunes a été touchée par l'action de la Maison de la Culture d'Amiens. Cette importance du public jeune doit être prise en considération pour l'étude de la participation. Leur très faible représentation au sein des instances de gestion de la Maison de la Culture contraste avec leur sur-représentation parmi les usagers de la Maison.

Ces quelques informations nous donnent « une image » un peu plus précise de la majorité des publics de la Maison de la Culture d'Amiens.

Il est également utile de savoir comment se répartissent les différentes offres de service de la Maison de la Culture d'Amiens, du moins en ce qui

concerne les spectacles. Les chiffres reproduits dans la deuxième colonne montrent comment se répartit le public parmi ces différentes offres de service.

La comparaison entre les deux colonnes indique les taux moyens de fréquentation.

MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS - DIFFUSION DES SPECTACLES :

	SPECTACLES	SPECTATEURS
THEATRE	20 %	29 %
MUSIQUE	12 %	12 %
DANSE	8 %	9 %
CINEMA	29 %	19 %
VARIETES	8 %	8 %
SPECTACLES POUR ENFANTS	15 %	9 %
CONFERENCES	8 %	14 %

L'activité de la Maison de la Culture apparaît, surtout durant la période 1965-1971, principalement orientée vers la diffusion des spectacles. La volonté d'associer le public à leur action a cependant conduit les dirigeants de la Maison de la Culture d'Amiens à accorder une place de plus en plus importante aux activités de création et d'animation.

2) *Les centres de création et d'animation*

Le concept d'animation, nous l'avons vu, recouvre des réalités diverses. La distinction « commode » utilisée par le ministère et les dirigeants des Maisons de la Culture, entre animation, création et diffusion se révèle bien illusoire lorsqu'on étudie concrètement les rapports entre ses trois formes d'action culturelle.

Pour ce qui concerne la Maison de la Culture d'Amiens, il nous a paru nécessaire de replacer le problème des centres de création sous la rubrique « animation ». En effet, les deux centres de création qui se sont succédés à Amiens : le Ballet Théâtre Contemporain (de 1968 à 1971) et le centre de création et d'animation musicale (à partir de 1971) ont eu, quoique sous des formes diverses, un rôle d'animation important. Il n'est pas question d'étudier ici leurs « créations », mais seulement les formes d'animation qu'ils ont mis en jeu.

D'autre part nous n'évoquerons que rapidement l'action du centre de création et d'animation musicale, du fait que son rôle est principalement axé sur l'animation extérieure et la décentralisation⁷⁶.

La plupart des Maisons de la Culture ont été créées autour d'un groupe de création (le plus souvent, une troupe de théâtre) existant déjà dans la région. La Maison de la Culture d'Amiens fait exception à cette règle. Aucun groupe professionnel de création artistique, susceptible de former le noyau d'animation de la Maison de la Culture d'Amiens, n'existait dans la région lorsque celle-ci a été créée.

76. Cf. *infra*, III.

La région picarde, nous l'avons vu, reflétait l'image d'un vaste désert culturel (c'est pourquoi, la Maison de la Culture d'Amiens, bien que n'ayant pas préparé le terrain, a connu un succès certain dès ses premières années d'existence : elle répondait, en effet, à un besoin réel).

Cependant, deux centres dramatiques se partageaient la région Nord : le centre dramatique du Nord, créé en 1960 à Tourcoing par André Reybaz, et le théâtre populaire des Flandres, dirigé à Roubaix par C. Robichez. Le rayonnement du C.D.N. notamment, dépassait largement la région Nord et s'étendait à la Picardie. Le ministère avait ainsi envisagé son installation à la nouvelle Maison de la Culture d'Amiens. Mais aucun accord n'avait pu être conclu.

De 1965 à 1967, la Maison de la Culture d'Amiens a donc fonctionné sans groupe de création, ce qui a rendu encore plus difficile son implantation profonde dans la population. Les centres de création sont en effet un support privilégié pour favoriser les rapports de participation entre une Maison de la Culture et son public. Vivant au sein même des populations qu'ils sont chargés, en permanence, d'animer, les membres des centres de création sont en effet les plus aptes à exercer un véritable travail en profondeur. Le succès de plusieurs Maisons de la Culture s'explique ainsi en grande partie par le travail préalable de troupes de la décentralisation en prise avec les populations (cf. Tréhard à Caen, Monnet à Bourges...).

En l'absence d'un tel organisme, la Maison de la Culture d'Amiens ne pouvait remplir pleinement sa mission. C'est pourquoi le ministère, créant en 1967 un centre chorégraphique, décide de l'installer à Amiens. Cette décision fut loin de faire l'unanimité au sein de la population amiénoise. Les participants aux débats de mai-juin 1968 ont violemment dénoncé le caractère artificiel de cette implantation. Ils demandaient l'installation d'un centre dramatique à la Maison de la Culture d'Amiens, réclamée par certains depuis fort longtemps.

L'installation du ballet théâtre contemporain à Amiens était donc un pari difficile.

Les principes de fonctionnement du Ballet Théâtre contemporain étaient les mêmes que ceux qui règlent les rapports entre les centres dramatiques et les Maisons de la Culture auxquelles ils sont rattachés. Les deux organismes, Maison de la Culture d'Amiens et Ballet Théâtre contemporain, conservaient chacun leur personnalité propre au point de vue juridique et budgétaire.

Le Ballet Théâtre contemporain était composé de 35 danseurs professionnels, la plupart originaires de Paris, et avait pour option fondamentale : créer des œuvres nouvelles, et animer la Maison de la Culture d'Amiens.

En matière d'animation, sa tâche était à la fois d'initier le public à l'art et au travail de la danse, et de le sensibiliser à son action.

Il regroupait autour de lui un collectif d'animateurs chargés chacun d'un secteur particulier : musique contemporaine, danse, arts graphiques. Les membres de la troupe et ces animateurs ont entrepris un large travail d'explication auprès du public, au sein de la Maison de la Culture. D'autre part, pour associer le public au travail de création, des répétitions publiques étaient organisées, à différentes étapes d'avancement du travail. De nombreux débats, au cours desquels les danseurs et les animateurs s'expliquaient sur leur travail, leurs préoccupations, étaient organisés.

Sans mettre en doute la valeur d'un tel travail, on peut cependant penser qu'il était sous-tendu par des ambiguïtés idéologiques énoncées plus haut.

L'évolution du Ballet Théâtre contemporain, menant une politique de prestige, l'a d'ailleurs conduit à s'écarter peu à peu d'Amiens. La permanence de l'action disparaissant, l'animation perdait ainsi une grande partie de sa signification.

L'installation à Amiens, le 21 mars 1972, du centre national de création et d'animation musicales, marque la volonté de remédier à ces ambiguïtés. Ce centre, dirigé par E. Rosenfeld, a pour objet « la création et l'animation musicale, tant dans le cadre de la Maison de la Culture que dans celui des établissements scolaires et des diverses collectivités ».

Son action à l'intérieur de la Maison de la Culture d'Amiens revêt diverses formes : elle s'oriente notamment vers la formation d'ateliers musicaux, l'initiation d'enfants à la musique et aux instruments... Cependant l'action d'animation principale du centre s'oriente vers des activités en décentralisation, que nous aborderons dans la troisième partie.

*
* *

La distinction que nous avons été amené à effectuer entre deux domaines possibles de participation : la gestion et l'animation, s'est révélée bien formelle.

Comment en effet dissocier ces deux domaines dans un secteur (l'action culturelle) où ils se conditionnent mutuellement.

Si les termes ne sont pas dissociables, une priorité doit cependant être établie : une participation effective à la gestion implique d'abord une prise de conscience. Et cette prise de conscience, est l'objet même de l'animation.

Il faut donc reconnaître, dans le secteur des maisons de la Culture, la priorité du projet culturel sur la gestion.

Toutefois, l'émergence d'une telle prise de conscience passe par une action en profondeur au sein des différentes couches de la population.

La Maison de la Culture doit donc renoncer à son « mystère » interne, et s'ouvrir en priorité sur le milieu qu'elle est chargée d'animer.

Nous n'abandonnons pas en cela la problématique de la participation. Nous la situons à un autre niveau.

En favorisant la prise de conscience au sein des groupes sociaux, la Maison de la Culture vise, en effet, à plus ou moins long terme, à susciter parmi ces individus et ces groupes, la création de formes culturelles qui leur soient propres.

C'est-à-dire qu'elle favorise la remise en question de ses propres principes, de sa propre culture, et par là même de ses propres structures.

De plus, en s'ouvrant vers son public effectif et virtuel, elle tente de s'intégrer à une problématique locale de la participation.

Elle participe par là même à l'évolution des structures locales auxquelles elle apporte ses propres pouvoirs d'action, mais aussi ses propres contradictions.

III) LA PARTICIPATION DE LA MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS AU DEVELOPPEMENT CULTUREL LOCAL

L'analyse statistique montre que la Maison de la Culture ne touche qu'une petite partie de la population et que, ce qui est plus significatif de son échec, ce public n'a rien de populaire. Comment pourrait-il en être autrement puisque en matière d'action culturelle, il n'est de besoin que pour ceux qui ont reçu de leur milieu familial et de l'école les instruments nécessaires à l'appropriation de l'objet culturel.

La décentralisation correspond à la nécessité de briser le cercle qui fait que le capital culturel va au capital culturel.

Elle implique d'abord la prise de conscience qu'une certaine conception des Maisons de la Culture (celle qui prônait le contact immédiat avec l'œuvre d'art) ne fait que redoubler les inégalités culturelles. Il ne suffit pas que la Maison de la Culture d'Amiens permette certaines formes de participation à son activité interne, il faut également qu'elle cherche à faire participer à la vie culturelle les couches de la population qui n'entrent pas dans ses murs.

L'objectif demeure toujours la « démocratisation » de la culture, avec tout ce que cette notion comporte d'ambiguïté idéologique, mais précisément, l'expérience des Maisons de la Culture a provoqué une remise en question des pratiques de l'action culturelle. Par la décentralisation, il s'agit maintenant d'aller chercher la population là où elle se trouve, ce qui implique un éclatement des activités vers l'extérieur. Cette démarche ne doit pas être envisagée isolément, mais elle doit être mise en relation avec l'évolution des conceptions en matière d'animation interne. Elle correspond également à une redéfinition du contenu de la culture diffusée.

A) LES PROBLEMES DE LA DECENTRALISATION

1) *Signification de la décentralisation*

La décentralisation doit être prise, en ce qui concerne l'action de la Maison de la Culture d'Amiens, en un sens particulier : il ne s'agit pas de ce que l'on entend classiquement par « décentralisation administrative » ; il s'agit plutôt d'un éclatement des activités de la Maison de la Culture, d'une volonté de développer au maximum les relations avec le milieu culturel extérieur. Par extérieur, il faut entendre, au sens strict, tout ce qui est activité « à l'extérieur des murs », mais aussi, en un sens plus large, la partie de la population qui, pour diverses raisons, est la moins susceptible d'être attirée par ces activités.

Il semble donc que le mot « décentralisation » recouvre davantage une participation unilatérale de la Maison de la Culture d'Amiens à la prise de conscience du fait culturel, dans ce sens où c'est elle qui apporte, anime, et, en fin de compte, décide.

F. Jeanson affirmait à Châlon : « se confirment la nécessité de travailler de plus en plus *avec* la population et non plus seulement *pour* elle, l'urgence d'accroître rapidement les activités de formation ».

C'est bien à cette nécessité que répond la décentralisation. Mais cette stratégie nouvelle repose sur un renversement des conceptions de l'action

culturelle. A. Malraux avait honni toute forme d'action à caractère didactique : « les Maisons de la Culture ne veulent pas apprendre à connaître, mais apprendre à faire aimer ce qu'elles aiment »⁷⁷.

Cette idéologie d'une « religion culturelle » a été suffisamment démasquée, et l'expérience des Maisons de la Culture a montré qu'elles ne pouvaient s'en tenir à ce mythe de l'innocence culturelle sous peine de s'isoler de la plus grande partie de la population.

Ce qu'a montré encore plus clairement cette expérience et les nombreuses études statistiques qui ont été faites sur le public des Maisons de la Culture, c'est qu'elles ne touchaient que le seul public cultivé.

Si l'œuvre d'art ne livre ses significations qu'à celui qui a pu acquérir les moyens de se les approprier en tant que telles⁷⁸, une action culturelle efficace ne consiste certainement pas à poser « le Beau » sur un socle. C'est sans doute le plus grand mérite de P. Bourdieu que d'avoir montré la nécessité d'un apprentissage culturel. De fait, la décentralisation pourrait s'interpréter comme une certaine pratique de l'apprentissage, dans la mesure où l'on s'efforce de mettre en place des activités de formation à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des murs.

En effet, cette orientation, qu'il serait peut-être trop fort d'appeler « pédagogique », et qui débouche sur la décentralisation, prend racine dans les formes de l'animation interne. Les animateurs de la nouvelle équipe soulignent bien le caractère unifié de ces deux démarches : « ... Cette action culturelle décentralisée sera menée de pair avec la programmation et l'animation à l'intérieur de la Maison de la Culture : ces deux démarches sont complémentaires et indissociables l'une de l'autre⁷⁹. »

Ce qui fait la cohérence de ces deux secteurs d'activité, c'est la prise de conscience par les responsables et animateurs, que toute action culturelle passe par l'apprentissage :

« Sans un minimum d'éducation esthétique, la rencontre entre le créateur et son public passe par une « grâce » bien improbable⁸⁰. »

On peut dire que la décentralisation s'inscrit dans cette nouvelle perspective, et le rapport avec l'animation interne s'éclaire si on le considère à la lumière de ce principe. En effet, la politique adoptée par la nouvelle équipe à l'intérieur des murs consiste précisément à multiplier les animations à forme pédagogique : atelier de poésie, lectures commentées, initiation au cinéma, etc. Mais précisément, si l'on reconnaît que : « la perception d'une œuvre d'art renvoie à un ensemble de références culturelles qui aident souvent à mieux saisir son message »⁸¹, on constate du même coup les limites de l'animation interne : la Maison de la Culture d'Amiens peut ouvrir ses portes, proposer des séances d'initiation, la logique de la diffusion culturelle impliquera toujours que, dans la plupart des cas, c'est un public cultivé qui bénéficiera de cette action.

77. A. Malraux : Discours d'inauguration de la Maison de la Culture d'Amiens, 1966.

78. P. Bourdieu, A. Darbel : *L'amour de l'art*, p. 81, éd. Minuit.

79. D. Quéhec : Discours d'accueil de la Maison de la Culture d'Amiens, *Mobile*, n° 1, 1971.

80. Id.

81. Id.

La décentralisation commence donc là où l'animation interne trouve sa limite extrême. Elle vise à toucher ceux qui n'ont jamais et n'auraient jamais pu être attirés par les activités de la Maison de la Culture d'Amiens, en leur donnant les instruments indispensables à une pratique culturelle.

« Jusqu'à nouvel ordre, les Maisons de la Culture ne semblent pas pouvoir exercer une action profonde que sur cette partie de la population qu'elles ont déjà touchée ; une voie de pénétration peut leur sembler ouverte, celle qui passe par les franges⁸². »

L'étude de R. Kaes⁸³, a montré qu'une frange de la classe ouvrière est effectivement concernée, qui se recrute soit parmi les autodidactes, soit parmi les responsables syndicaux, les animateurs de comités d'entreprise, d'associations, etc.

C'est précisément cette voie de pénétration qui va permettre à la décentralisation de s'appuyer sur une structure, et de mettre en place un réseau de correspondants et d'animateurs bénévoles.

La décentralisation peut donc s'analyser comme le prolongement de la stratégie adoptée dans le domaine de l'animation interne : à l'intérieur des murs, la création constitue le moteur principal de l'activité, mais, en même temps, on voit apparaître un nouveau style d'action à travers les différentes formes d'animation « toutes font appel au *sens pédagogique* d'animateurs »⁸⁴.

Ainsi, pour éviter un morcellement qui nuirait à l'efficacité, les animateurs ont concentré leurs efforts sur les points où le dynamisme était le plus fort.

Il n'y a donc pas, actuellement, une différence de nature entre la stratégie de l'action culturelle interne et celle de l'action décentralisée ; simplement, la Maison de la Culture « éclatée » en est à un point de rupture par rapport aux conceptions qui ont présidé à sa création. La vocation de la Maison de la Culture est l'activité « intra muros » ; l'animation interne est donc le domaine dans lequel la Maison de la Culture d'Amiens dispose des moyens les mieux adaptés. Les équipements sont conçus en fonction de cette activité, et la décentralisation ne peut encore être considérée que comme une activité marginale. Sur le plan pratique, il ne faut pas oublier que la décentralisation ne représente qu'une infime partie du budget, que le support technique relève plus souvent du bricolage astucieux que de conditions de travail vraiment professionnelles.

A ce niveau, l'animation interne représente l'activité naturelle de la Maison de la Culture d'Amiens. Cependant il ne faut pas en rester à ce rôle apparemment secondaire de l'action culturelle décentralisée : si les moyens sont souvent dérisoires, il se peut que cette action reflète néanmoins le plus clairement le bouleversement d'une problématique de la participation à l'action culturelle.

Cette orientation n'apparaît pas soudainement avec la nouvelle équipe : avant 1971, il était déjà question d'animation extérieure, concrétisée par des

82. M. Fichelet : *Qui fréquente les M.C. ? L'expansion de la recherche scientifique*, déc. 1964.

83. Kaes : *Les ouvriers français et la culture*, Institut du travail de Strasbourg, 1962.

84. *Mobile*, n° 1.

séances d'animation dans les C.E.S. Cette action gardait toutefois un caractère dispersé, et les manifestations se limitaient le plus souvent au déplacement d'un artiste de passage à la Maison de la Culture d'Amiens. C'est seulement en 1971 que le terme décentralisation apparaît et qu'une véritable politique d'insertion dans l'ensemble des équipements culturels de la région et d'intégration dans la population est clairement définie. Même si les possibilités d'éclatement vers l'extérieur paraissent très réduites compte tenu de la vocation même d'une Maison de la Culture, l'expérience montre que l'impact de la décentralisation risque d'être considérable sur l'image que celle-ci donne d'elle-même et, par conséquent, sur son rayonnement.

La nécessité d'une action plus réelle implique sans doute la participation du public aux activités internes de la Maison de la Culture d'Amiens, mais elle implique également que celle-ci participe au développement des virtualités du milieu dans lequel elle s'insère; cette forme de participation exige de la part des animateurs, la capacité d'inventer des techniques adaptées aux caractéristiques des différents milieux qu'ils sont amenés à rencontrer.

Le 25 mai 1968, le comité permanent des directeurs des théâtres populaires et des Maisons de la Culture, faisait la déclaration suivante : « Il y a d'un côté notre public, et peu importe qu'il soit, selon les cas actuel ou potentiel (c'est-à-dire susceptible d'être actualisé au prix de quelques efforts supplémentaires sur le prix des places ou le volume du budget publicitaire), et il y a, de l'autre côté un « non-public » : une immensité humaine composée de tous ceux qui n'ont encore aucun accès ni aucune chance d'accéder prochainement au phénomène culturel sous les aspects qu'il persiste à revêtir dans la presque totalité des cas. »

Le colloque de Villeurbanne dans la définition qu'il donne du non-public, s'appuie sur une conception très restrictive et ambiguë de la culture : est-il possible d'enfermer les rapports d'une population à sa culture dans cette dichotomie : public/non-public ? Ce serait sous-entendre qu'il n'existe qu'une façon d'être cultivé, celle qui consiste à consommer, selon ses règles, les produits de la culture « authentique ». Si l'on s'en tient à cette conception, il est certain que toute action culturelle se trouve bloquée; et la Maison de la Culture d'Amiens, en privilégiant trop souvent l'aspect esthétique de la démarche culturelle, s'est condamnée à ne toucher que le public traditionnel des musées, théâtres et concerts. La décentralisation reflète donc également une tentative de redéfinition de la culture et de l'action culturelle.

Pour les animateurs de la nouvelle équipe, il n'y a pas de « non-public », c'est-à-dire qu'il n'y a pas de non-culture, et que l'on s'attache à trouver des formes de relation avec le public qui ne soient pas exclusivement de créateur à consommateur. Cette orientation est précisée par le directeur de la Maison de la Culture d'Amiens : « ... Nous avons, dans l'ensemble de nos activités, tenté de dépasser une démarche exclusivement artistique pour appréhender globalement le phénomène culturel⁸⁵ » Sur le plan de l'animation interne, la Maison de la Culture d'Amiens mettait au point des manifestations orientées sur un aspect de la réalité quotidienne : les « journées de l'information », par exemple, témoignent du souci des animateurs de serrer au plus près la réalité, au moment où la crise de la presse était au cœur de l'actualité. De même, les « journées nationales du sport » reflétaient le

85. D. Quéhec : Interview, juillet 1973.

refus d'une conception de la culture comme simple « environnement esthétique et spirituel ». Le choix de ce thème est en effet significatif de l'orientation que la Maison de la Culture d'Amiens entend donner à son action, et nous sommes bien au cœur de la décentralisation car les manifestations consistaient précisément à associer la population à une réflexion sur un problème qui sortait du domaine culturel traditionnel.

Ceci permet de situer plus précisément le problème de la participation d'une Maison de la Culture au développement culturel local : deux types d'orientations peuvent être envisagés : l'une, extensive, vise à la conquête d'un public toujours plus nombreux ; l'autre, intensive, vise par un travail en profondeur, à intégrer réellement l'action culturelle dans l'ensemble des activités de la collectivité. La décentralisation dans la mesure où elle implique un remodelage permanent du contenu même de la culture, fait partie de cette deuxième démarche. Elle est avant tout justifiée par la prise de conscience qu'il n'existe pas « une » culture ou « un » public, que l'action culturelle doit chercher à comprendre les différents langages des milieux où elle s'insère. Elle implique également une différenciation des structures qui permettent à la Maison de la Culture d'être en relation avec un public toujours diversifié. La décentralisation répond ainsi davantage à la nécessité de redéfinir une pratique de l'action culturelle, qu'à celle de pallier à un échec statistique au niveau de la fréquentation.

« La Maison de la Culture ne se contente pas d'accueillir des spectacles ; entreprise d'action culturelle, son rôle est aussi de favoriser la diffusion de la culture dans son acceptation globale, c'est-à-dire non limitée au seul domaine artistique, et cela, par les moyens d'animations dans les quartiers, dans les collectivités, en milieu scolaire ⁸⁶. »

Cette phrase montre très précisément le lien qui unit cette acception globale de la culture et les modalités de l'action culturelle qu'elle implique : la décentralisation apparaît comme le moyen d'assumer cette acceptation.

2) *Les actions en décentralisation*

La Maison de la Culture d'Amiens a été conçue selon des normes qui correspondaient à la sacro-sainte notion de « polyvalence ».

Il en est résulté, sur le plan architectural, la nécessité de donner à l'édifice un caractère très imposant : l'équipement a été adapté à une action culturelle exclusivement à l'intérieur des murs : salle polyvalente pour le théâtre, la musique, le cinéma, plusieurs salles de réunions et d'exposition, discothèque, bibliothèque ; tout cela témoigne d'une volonté de concentrer la vie culturelle en un lieu privilégié. Tout cela reflète aussi une conception de l'action culturelle qui a fait son temps.

Les animateurs de la Maison de la Culture d'Amiens vont alors ressentir le poids d'une telle réalisation pour mener une politique d'activités vers l'extérieur.

Il s'agit donc d'analyser quelle est la marge de manœuvre, quelles sont les possibilités qui demeurent à l'intérieur de cette structure pesante.

⁸⁶. Directeur de la Maison de la Culture d'Amiens, in plaquette de présentation, *Les journées nationales du sport*, mai 1973, p. 1.

Il n'est pas nécessaire de faire un inventaire précis des équipements de la Maison de la Culture d'Amiens, pour s'apercevoir qu'en matière de décentralisation, tout est à inventer empiriquement. L'atelier de construction peut cependant permettre, dans une certaine mesure, la mise au point d'équipements plus légers. C'est ainsi qu'une scène démontable a pu être réalisée, et que des équipements légers de régie ont été fabriqués de toutes pièces dans les ateliers. Une équipe est d'ailleurs affectée particulièrement aux tournées des spectacles décentralisés.

Avec des moyens aussi faibles, cette équipe entend bien, malgré tout, monter des spectacles de qualité, sans prétendre, bien entendu, atteindre le même degré de perfection qu'à l'intérieur des murs.

C'est pour ces raisons techniques que la Maison de la Culture d'Amiens établit une programmation autonome pour ses spectacles décentralisés, mais c'est aussi pour des raisons qui tiennent à la nature même de l'action engagée vers l'extérieur. Il faut souligner que la forme « spectacle décentralisé » n'est qu'un aspect de cette action, mais il est celui où l'obstacle technique est le plus apparent.

Si les structures techniques et les structures de gestion laissent peu de place à la décentralisation, c'est au niveau des animateurs, que les possibilités de changement sont les plus réelles.

« Ce sont les hommes, et non les moyens matériels qui peuvent, jour après jour, donner son sens à une notion de cet ordre⁸⁷. »

Par « moyens humains », il faut comprendre les membres de l'équipe d'animateurs, mais aussi tous ceux qui, en dehors de la Maison de la Culture d'Amiens, rendent possible l'action décentralisée.

L'équipe d'animateurs est coordonnée par un responsable de l'action décentralisée ; celui-ci s'occupe essentiellement de prendre des contacts avec les collectivités (associations, syndicats, municipalités...), et surtout des rapports avec l'école. L'animation à l'extérieur proprement dite, est assurée par les membres du centre d'animation et de création musicale d'une part, notamment par Elisabeth Balmas et Edmond Rosenfeld : l'animation extérieure n'a donc rien à voir avec l'amateurisme, comme en témoigne la collaboration, au sein de cette équipe, d'artistes dont la renommée n'est plus à faire.

D'autre part, quant à l'animation poétique et théâtrale, c'est un comédien-metteur en scène qui assume cette activité. Ses tâches varient d'un endroit à l'autre, selon l'âge et la nature des groupes auxquels il s'adresse : expression corporelle, animation de quartier, jeu dramatique, etc...

Mais la Maison de la Culture ne peut pas effectuer seule une action, profonde. Elle a besoin de la collaboration et de l'expérience des artistes qui séjournent dans ses murs. La Maison de la Culture d'Amiens est ainsi amenée à solliciter le concours d'artistes qui ont la volonté de participer à l'action décentralisée. C'est, en fin de compte, le moyen le plus précieux dont elle dispose.

87. F. Jeanson : *L'action culturelle dans la cité*, p. 64.

Cependant, il reste à savoir quelle structure permet à la Maison de la Culture d'Amiens d'être réellement en rapport avec les différents secteurs de la population. L'action culturelle, comme le dit F. Jeanson, doit être « médiation » :

« Il semble que le préalable de toute action culturelle réside dans la mise en œuvre d'une sorte de fonction médiatrice au second degré⁸⁸. »

De fait, le créateur ou l'animateur d'une Maison de la Culture est déjà (ou doit être) un médiateur au niveau de sa spécificité. Sa propre action doit cependant être soutenue et prolongée par les efforts de « relais » dont la plupart sont les membres de la population déjà inscrits dans un milieu socio-professionnel défini. La Maison de la Culture d'Amiens a entrepris la constitution d'un réseau de ces aides bénévoles.

Il s'agissait dans un premier temps, de faire connaître à l'extérieur ce qui se passait à l'intérieur. Les relais n'avaient alors qu'une fonction de propagande, et leur rôle consistait surtout à susciter des adhésions. Ensuite, ils ont été conçus comme les représentants d'une collectivité, et leur rôle est maintenant de faire connaître à la Maison de la Culture d'Amiens les problèmes, les désirs et surtout la perception de celle-ci à l'occasion de l'action menée. Par là, ils devenaient de véritables « médiateurs au second degré ». C'est à ce niveau que l'on peut parler d'une véritable politique de participation, car les relais deviennent les collaborateurs actifs de la Maison de la Culture d'Amiens, comme en témoignent les nombreux groupes de travail qu'ils ont constitués dans différents domaines (école, comités d'entreprises, CSC...).

L'intervention d'une Maison de la Culture en milieu scolaire a donné lieu à de nombreux malentendus : certains animateurs en sont arrivés à la contestation générique de la légitimité et de l'efficacité de l'action spécifique de l'école, c'est-à-dire l'inculcation, par l'enseignement et l'exercice, d'un système d'habitudes et d'aptitudes qui définissent l'aptitude cultivée. Cette contestation s'explique d'ailleurs parfaitement, si l'on considère les principes qui orientaient l'action culturelle en 1965, à savoir la croyance en l'efficacité du contact immédiat avec l'œuvre d'art.

« Idéalement, les Maisons de la Culture devraient mettre le patrimoine culturel à la portée de tous, l'école permettant pour sa part à chacun d'en profiter. Malheureusement, ce schéma ne s'inscrit pas dans les faits... Or, non seulement nous n'avons pas à nous substituer à nos partenaires naturels, les enseignants, mais il est probable qu'eux-mêmes attendent de nous une contribution que nous ne sommes pas toujours certains d'apporter⁸⁹. »

La situation se présente donc ainsi : puisque l'école ne permet pas à la Maison de la Culture d'Amiens d'assumer sa vocation réelle, les animateurs sont conduits à participer au rôle pédagogique des enseignants sous une forme spécifique.

88. Idem, p. 78.

89. J. Feron, responsable du Service Décentralisation à la Maison de la Culture d'Amiens, in *Mobile*, n° 1, décembre 1971.

On voit ici poindre la crainte d'une ingérence de la Maison de la Culture dans le système scolaire. Or, tel n'est point le propos des animateurs qui entendent instituer avec l'école une relation de complémentarité, et non de substitution.

L'animateur de la Maison de la Culture demeure simplement celui qui met sa technique à la disposition du groupe. Mais cette action n'est pas aussi innocente qu'il n'y paraît. Elle tend à remettre en question la démarche pédagogique pour l'intégrer plus globalement à la démarche culturelle ; la Maison de la Culture ne mène pas une action précisément pédagogique, mais elle définit son rôle comme celui d'un « catalyseur » d'une prise de conscience qui unifie ces deux démarches : « Il s'agit de contacter les véritables éducateurs, souvent isolés au sein de l'enseignement, dans le but d'y amener un esprit nouveau⁹⁰. »

C'est pourquoi la politique de la Maison de la Culture repose essentiellement sur la participation de tous ceux qui sont concernés par les problèmes pédagogiques. Ce sont de « véritables éducateurs » qui vont constituer l'armature du réseau de relais dont la Maison de la Culture d'Amiens a besoin. Ils sont au nombre d'une soixantaine qui sont disposés à acquérir un minimum de technique d'animation, et participent, au sein de la Maison de la Culture, à des groupes de travail. Par ce biais, la participation de la Maison de la Culture dans le domaine scolaire reflète une certaine « sélection » au sein du corps enseignant.

Cette forme de participation est donc ambiguë, dans la mesure où elle est l'instrument qui permet à la Maison de la Culture de choisir ses partenaires.

D'autre part, la décentralisation en milieu scolaire n'est pas exempte de quelques dangers : celui, en particulier, que la Maison de la Culture, trouvant chez les enseignants des partenaires trop faciles, ne polarise son activité décentralisée dans cette direction.

Il ne faut pas oublier que le public, pour une partie importante, est composé d'enseignants et d'élèves...

Le pourcentage d'ouvriers qui fréquentent la Maison de la Culture d'Amiens, est infime (2 %). Si les obstacles à cette fréquentation tiennent à des questions de budget, d'horaires, de transport, le facteur essentiel réside dans la logique même de la diffusion culturelle sous les formes qu'elle revêt dans le système scolaire. L'action de la Maison de la Culture d'Amiens doit donc être analysée en fonction de cette réalité.

La Maison de la Culture d'Amiens, dont la structure a un effet d'intimidation sociale, éprouve donc de grandes difficultés à définir une politique de participation au développement culturel des couches populaires.

Ses efforts peuvent être analysés sur deux plans : d'une part, elle essaie de rompre avec la tradition d'une culture « sacralisée » ; les opérations « portes ouvertes » permettent au public de voir l'envers du décor, la structure technique et administrative, de démystifier l'aspect « miraculeux » de la création artistique. C'est, en quelque sorte, une démarche analogue à celle

90. Interview responsable de l'animation extérieure, mars 1973.

du théâtre de Brecht, qui fait de la machinerie et des coulisses une partie même du spectacle.

D'autre part, elle tente d'établir des contacts avec le monde du travail, selon les modalités qui correspondent à sa structure. C'est pourquoi la Maison de la Culture d'Amiens, à partir de 1971, a pris très rapidement contact avec les syndicats, à l'échelon départemental et local, et avec les comités d'entreprise.

La Maison de la Culture d'Amiens dispose actuellement d'un réseau de relais dans les entreprises les plus importantes d'Amiens. C'est au niveau des responsables syndicaux, de ceux des comités d'entreprise qu'elle peut exercer une influence sur la collectivité qu'ils représentent.

Ces relais sont amenés à prolonger eux-mêmes, au sein de leur collectivité, l'action des animateurs de la Maison de la Culture d'Amiens. Pour cela, ont lieu des séances de travail destinées à leur formation. La notion de « relais » reste cependant encore assez vague, et il est difficile de préciser dans quelle mesure bon nombre d'entre eux ne sont pas de simples correspondants. La participation aux réunions est assez faible. Une analyse effectuée à Rennes sur les relais des comités d'entreprise montre que ce sont, la plupart du temps, des employés de bureau et non des travailleurs manuels⁹¹.

Les rapports avec les comités d'entreprise en restent plus au niveau des contacts qu'à celui d'une véritable action décentralisée : on peut noter le petit nombre de spectacles et d'animations au sein même des entreprises.

Pour les animateurs ces rapports n'en sont qu'à leurs débuts : « depuis six ans que la Maison de la Culture existe, rien n'avait été fait dans ce sens ; nous menons une action à long terme, dont le but est de faire accéder le monde salarial à une revendication culturelle⁹² ».

En tout état de cause, la Maison de la Culture ne peut, à elle seule, bouleverser une situation qui existe en dehors d'elle, et ses efforts pour toucher l'ensemble de la population n'ont encore qu'une portée limitée.

B) L'INFLUENCE DE LA MAISON DE LA CULTURE SUR LA VIE LOCALE

Il est banal de rappeler que beaucoup de Maisons de la Culture ont été implantées sans tenir compte réellement des équipements culturels existants. Leur implantation ne pouvait pourtant manquer de modifier la structure de l'offre dans le milieu socio-culturel local.

La participation au développement culturel implique, en effet, une intégration aux diverses formes sous lesquelles se manifeste la vie culturelle d'une région ; ce sont aussi bien les circuits traditionnels de diffusion (bibliothèques, musées, théâtres), que les nombreuses associations qui donnent à cette vie culturelle son caractère spécifiquement local.

Le degré d'intégration et l'impact de la Maison de la Culture dans son milieu ne se mesure pas exclusivement à l'aspect culturel de son action. Il

91. Armel Huet : Relations entre les organismes culturels et la Maison de la Culture de Rennes, 1970, ronéoté.

92. Interview du sous-directeur de la Maison de la Culture d'Amiens, mars 1973.

faut également tenir compte des facteurs politiques et économiques qui ont pu jouer, dans certaines Maisons de la Culture, un rôle prépondérant.

Enfin, au-delà de la progression des indices de fréquentation ou du nombre des personnes concernées par l'action culturelle, il est intéressant d'analyser dans quelle mesure l'action de la Maison de la Culture d'Amiens a pu déterminer une consommation culturelle plus forte dans l'ensemble des équipements culturels de l'agglomération.

Nous analyserons d'abord le problème des rapports de la Maison de la Culture d'Amiens avec les associations et groupements à vocation culturelle. C'est à ce niveau que le facteur politique apparaît comme un élément déterminant pour comprendre l'évolution de ces rapports.

Nous verrons ensuite l'impact de la Maison de la Culture d'Amiens sur les formes de diffusion préexistantes, et, particulièrement, les types de relation qui se sont établis avec les circuits commerciaux concurrents de la Maison de la Culture d'Amiens, notamment avec les cinémas.

1) *Rapports de la Maison de la Culture avec les associations locales.*

L'analyse des rapports d'une Maison de la Culture avec son environnement socio-culturel pose toujours, d'une façon ou d'une autre, le problème d'un conflit de pouvoirs.

Quelques analyses sociologiques ont montré le rôle du système de pouvoir dans la concurrence pour le contrôle des équipements culturels. L'étude de Armel Huet⁹³ a montré comment, à Rennes, la municipalité avait, petit à petit, réussi à contrôler l'ensemble des équipements culturels et socio-culturels par le biais de l'office social et culturel. Les couches nouvelles de la bourgeoisie (cadres récemment implantés dans l'agglomération) essaient, par le biais de l'office et de la Maison de la Culture, de conquérir des positions dans la ville, et de ravir le pouvoir culturel à la petite bourgeoisie traditionnelle. Cette étude peut nous guider pour analyser les rapports entre les associations, la Maison de la Culture d'Amiens, et la municipalité. Le problème est en effet de savoir si la création, à Amiens, en 1971, d'un Office Culturel Municipal, reflète une tentative de « main-mise » de la municipalité sur les associations et, par là, sur l'orientation de la politique de la Maison de la Culture d'Amiens, ou si elle constitue simplement la réponse à un besoin que celle-ci n'avait pas pour mission de satisfaire. Après avoir vu l'historique des relations Maison de la Culture/associations, nous analyserons la structure et la fonction de l'office culturel municipal, et son influence sur l'activité de ces associations.

a) *Rapports informels : de 1965 à 1971.*

La période 1965/71 n'est intéressante que dans la mesure où elle contient en germe la mise en place d'une structure nouvelle. Ce sont les éléments qui la préparent que nous verrons rapidement dans l'évolution de ces rapports.

Un certain nombre d'associations locales avaient beaucoup espéré de la reconstruction de l'ancien théâtre municipal. Quand il s'est avéré qu'Amiens

93. Armel Huet : Relations entre les organismes culturels et la Maison de la Culture de Rennes, 1970.

aurait une Maison de la Culture, les illusions ne sont pas tombées, et nous avons pu constater qu'elles étaient partagées par certains membres de la municipalité.

Le premier directeur de la Maison de la Culture d'Amiens a donc du faire face à un véritable assaut, et les associations se sont vues violemment claquer la porte au nez.

La Maison de la Culture d'Amiens n'était donc pas destinée à être le refuge des associations. Les statuts, en excluant tout amateurisme, ne favorisaient guère la collaboration avec certaines associations dont les activités auraient pu s'inscrire au programme de la Maison de la Culture d'Amiens. C'est le cas, notamment, du groupe théâtral « le Carquois » ou du « théâtre universitaire de Picardie » qui ont sollicité une aide de la Maison de la Culture. Mais la thèse Malraux affirmait : « culture de qualité », culture au plus haut niveau. Le règlement intérieur n'interdit pas à la Maison de la Culture d'accueillir les activités des associations dans ses locaux, mais il interdit absolument de leur prêter du matériel.

Il faut tenir compte de ces divers éléments pour comprendre l'isolement dans lequel la Maison de la Culture d'Amiens a tenu à rester vis-à-vis des associations locales. C'est seulement à partir de 1967 que les portes se sont réouvertes ; à partir de cette époque, quelques manifestations ont eu lieu, à la Maison de la Culture, en collaboration avec des associations. Citons, par exemple, les associations « le bel Amiens » et « Amiens demain » qui ont pu organiser, dans l'enceinte de la Maison de la Culture, une exposition sur l'urbanisme, ou les représentations que le « Carquois » a donné dans le « grand théâtre ».

Du côté de la municipalité, charnière entre les associations et la Maison de la Culture, le ton se faisait de plus en plus désabusé : c'était, en 1970, la lutte ouverte ; l'appel au « démocratisation culturelle » cachait mal la nostalgie des anciens abonnés du théâtre municipal et surtout, l'inquiétude devant les formes jugées subversives de certains spectacles. C'est ainsi, par exemple, que la représentation du « balcon » de Jean Genêt, souleva certaines protestations.

Le départ du premier directeur, en 1971, qui correspondait avec l'entrée à la mairie d'une municipalité de gauche, allait modifier la situation.

La Maison de la Culture d'Amiens n'avait pas joué le rôle de coordination à l'égard des associations culturelles, et c'est sans doute l'un des grands griefs que lui adressait l'ancienne municipalité.

Mais ce rôle peut-il être celui d'une Maison de la Culture ? On a déjà vu, à Caen (en 1964/65) la municipalité essayer de s'imposer au théâtre-maison de la Culture dirigé par J. Tréhard, par l'intermédiaire d'une association dévouée : « les amis du théâtre ». Cette association voulait donner plus de place aux spectacles « de sain divertissement »....

b) *Mise en place d'une structure locale : l'Office Culturel Municipal.*

La vocation d'un Office Culturel Municipal chargé de promouvoir la vie culturelle locale doit être interprétée dans son contexte politique. C'est pourquoi nous nous attacherons d'abord à préciser la position de la municipalité sur le rôle de celui-ci et, d'autre part, nous verrons le rôle qui peut être celui de la Maison de la Culture au sein d'un tel organisme.

L'Office Culturel Municipal (O.C.M.) a été constitué en décembre 1971, à l'initiative de la nouvelle municipalité. Cet Office a pour but « d'étudier et de mettre en œuvre tous moyens propres au développement de la vie culturelle à Amiens⁹⁴ ». En fait, il s'agissait de créer une structure d'accueil et de coordination pour les nombreuses associations qui avaient tant espéré de la création de la Maison de la Culture d'Amiens.

C'est d'abord à cet objectif que répond l'initiative de la municipalité.

On pouvait se demander si une nouvelle municipalité de gauche allait pouvoir regrouper dans un organisme qu'elle avait suscité et qu'elle finançait⁹⁵, des associations à tendances politiques diverses, toujours soucieuses de leur indépendance. L'opération a pourtant été un succès, puisque, à peine trois mois après sa constitution, l'O.C.M. comptait 88 groupements (sociétés savantes, associations culturelles et socio-culturelles, fédérations de parents d'élèves)⁹⁶, en plus d'une douzaine de personnalités de la vie culturelle. La municipalité a dû adopter une attitude de neutralisme politique au sein de l'O.C.M. ; la meilleure garantie pour les associations était le pluralisme et une grande souplesse dans les critères d'adhésion. C'est pourquoi le maire d'Amiens a toujours tenu à préciser que le Conseil municipal n'entendait pas faire de l'Office un instrument pour imposer une certaine forme de culture :

« L'Office ne peut donc être un lieu de discussions politiques, philosophiques, ou confessionnelles. Il ne peut non plus attribuer les subventions que le Conseil municipal continuera d'attribuer aux associations. Il ne peut imposer une ligne culturelle. Chaque association conserve toute son indépendance⁹⁷. »

Entre l'assemblée constitutive et l'assemblée statutaire, la tâche du conseil provisoire avait consisté en une enquête systématique et détaillée auprès des initiateurs et des médiateurs de la vie culturelle amiénoise, afin de déterminer leurs moyens, leurs besoins, et de recenser les propositions d'initiatives à prendre par l'Office.

De nombreuses associations ont répondu à cette enquête et certaines préoccupations se sont dégagées : par exemple ; le souhait d'une maison commune et celui, surtout, d'une véritable coordination.

A ce titre, la Maison de la Culture d'Amiens apparaissait comme le partenaire indispensable de l'Office. Cependant, au niveau des statuts, elle ne jouit pas d'une place privilégiée par rapport aux autres associations : L'assemblée générale statutaire comprend, actuellement, 95 groupements, plus un certain nombre de personnalités.

La répartition des sièges au conseil d'administration est la suivante : cinq membres du Conseil municipal sont membres de droit du C.A.

15 membres sont élus à titre collectif, 5 à titre individuel.

94. Statuts de l'O.C.M., art. 2.

95. La subvention de la ville d'Amiens constitue la quasi-totalité des ressources financières de l'O.C.M. (95 %).

96. Malgré son nom, l'O.C.M. est composé, pour moitié, d'associations et groupements divers, dont la vocation n'est pas principalement culturelle.

97. M. Lamps, maire d'Amiens, A.G. du 25-2-1972, in *Courrier Picard*, 26-2-72.

Citons quelques associations représentées au C.A., qui témoignent du pluralisme qui est la règle à l'O.C.M. Nous trouvons, à côté de la Maison de la Culture, et des C.S.C., la société des antiquaires de Picardie, l'association des peintres sculpteurs picards, une association pour la sauvegarde de la cathédrale, etc... Au niveau de l'assemblée générale, nous trouvons aussi bien le « cercle Jean-Jaurès », le centre d'étude et de recherche chrétienne, que des associations de locataires ou même, le groupement des commerçants d'Amiens⁹⁸.

Il ne s'agit donc pas, pour la municipalité, de coiffer ces associations ; l'Office joue simplement le rôle de catalyseur et aussi d'interlocuteur privilégié de la municipalité dont il est un conseil.

Il n'en reste pas moins que l'O.C.M. pourrait constituer un instrument de pression à la disposition de la municipalité pour infléchir la politique de la Maison de la Culture. En dehors du pouvoir de contrôle financier qu'elle tient des statuts de la Maison de la Culture, la municipalité pourrait en effet susciter une orientation de la programmation, par l'intermédiaire d'associations qui se feraient l'écho d'une certaine demande — cela s'est déjà vu maintes fois, qu'une ou plusieurs associations couvertes par une municipalité, veuillent orienter les activités d'un équipement culturel local, au nom « des goûts de toute la population⁹⁹ ».

Il se trouve qu'à Amiens, le problème ne se pose pas dans ces termes.

D'une part, l'O.C.M. tend petit à petit à prendre une certaine autonomie vis-à-vis de la municipalité qui l'a créé ; par ailleurs, celle-ci a créé, en septembre 1972, un service culturel municipal dont le rôle « n'est pas de se substituer aux associations, à la Maison de la Culture, ou à tout autre organisme culturel, y compris l'O.C.M., mais, au contraire, d'avoir une action propre de réflexion et d'examen sur les problèmes culturels »¹⁰⁰.

C'est par l'intermédiaire de ce service que la municipalité mène une politique propre de développement culturel. Le choix d'une personnalité de la presse amiénoise comme président est d'ailleurs une garantie de l'indépendance de l'O.C.M. vis-à-vis de la municipalité. De plus, le changement presque simultané de l'équipe municipale et de l'équipe des animateurs de la Maison de la Culture a abouti à une « entente cordiale ».

Il se trouve donc que les objectifs actuels des animateurs de la Maison de la Culture (surtout en ce qui concerne la décentralisation) sont entièrement partagés par la municipalité. Il n'y a donc aucune raison que celle-ci exerce une pression quelconque.

Cependant, pour le maire d'Amiens, cet accord sur les grandes lignes de l'action culturelle est indispensable à la bonne marche de la Maison de la Culture d'Amiens, faute de quoi la municipalité n'hésiterait pas à utiliser les moyens dont elle dispose pour imposer ses vues¹⁰¹.

98. Cette diversité des associations adhérentes, qui est l'une des caractéristiques de l'O.C.M., est cependant moins marquée parmi les associations qui participent effectivement aux activités de l'Office (environ un tiers des associations adhérentes, dont 70 % d'associations culturelles).

99. Cf. par ex., les difficultés de Gabriel Monnet à la Maison de la Culture de Bourges, en 1969.

100. Revue municipale, *Pour vous avec vous*, mai 1973.

101. Interview de M. Lamps, maire d'Amiens, mars 1973.

Il suffit de noter l'importance que celle-ci donne aux problèmes de la vie culturelle : le budget consacré par la municipalité aux activités culturelles représente 5 % du total ; de plus la municipalité a édité des publications régulières sur le thème de l'action culturelle.

Il convient d'analyser quel peut être le rôle de la Maison de la Culture d'Amiens au sein de l'Office Culturel Municipal. Le président de l'O.C.M. a exposé comment il concevait ce rôle¹⁰² : sur un plan statutaire, la Maison de la Culture d'Amiens n'est qu'une association parmi les autres, et, à ce titre, elle ne jouit d'aucun privilège particulier au niveau de la représentation. Cependant, par sa vocation même, elle représente un circuit de diffusion et une structure technique qui peuvent être des atouts précieux au service de l'Office.

Le directeur de la Maison de la Culture est perçu comme un « collègue compétent » : en tant que professionnel de l'action culturelle, il est amené à apporter à l'Office certains conseils pratiques, mais aussi l'appui de ses services. C'est la Maison de la Culture d'Amiens, par exemple, qui a assuré la diffusion des questionnaires de l'O.C.M. concernant la vie culturelle amiénoise ; la Maison de la Culture d'Amiens est, pour l'Office, un élément de référence, et l'un de ses partenaires les plus efficaces.

Elle peut sans doute jouer un rôle d'émulation à l'égard des autres associations, mais il subsiste un décalage entre les objectifs de la Maison de la Culture et la vocation de l'O.C.M. ; ce dernier a été conçu, avant tout, pour promouvoir les activités d'associations qui ne pouvaient seules trouver les moyens de se développer.

Certaines d'entre elles, dont on peut mettre en doute le dynamisme, ont pu se méprendre sur ce but : l'O.C.M. est, pour elles, le ballon d'oxygène qui leur permet de poursuivre une carrière moribonde.

La Maison de la Culture d'Amiens ne peut donc apporter sa contribution sans réserves, à des groupements dont la vocation culturelle est parfois ambiguë.

Elle ne peut jouer, au sein de l'Office, qu'un rôle d'incitation, de mise en relation. En aucun cas, il ne peut être question d'un « impérialisme » de sa part, comme l'ont craint certaines associations.

c) Influence de l'Office Culturel sur l'activité des associations.

L'initiative de la création de l'O.C.M. comblait une lacune que beaucoup avaient ressenti avec un certain dépit. A travers son activité et son impact sur ces associations, nous serons amenés à analyser la définition de rapports nouveaux entre celles-ci et la Maison de la Culture.

Pour l'O.C.M., il s'agit de donner à Amiens une dimension culturelle plus vaste, par l'organisation de festivals, de manifestations artistiques à l'échelle de la ville.

La répartition des cinq commissions de travail de l'O.C.M. montre les grandes lignes que celui-ci entend donner à son action :

¹⁰². Interview de B. Bocquillon, président de l'O.C.M., rédacteur en chef adjoint, *Courrier picard*, juin 1973.

- étude de la situation culturelle d'Amiens et des moyens de la promouvoir ;
- organisation d'un festival des arts ou autre manifestation de grande envergure ;
- harmonisation de l'activité culturelle et de l'information ;
- étude des problèmes de cadre de vie et d'environnement.

L'O.C.M. n'en est pas resté au stade des commissions, et son action s'est effectivement développée dans le sens de ces préoccupations.

En tant que structure de coordination de la vie culturelle locale, il édite mensuellement un calendrier de toutes les manifestations amiénoises, y compris, bien entendu, la programmation de la Maison de la Culture d'Amiens. Par ailleurs, il édite un annuaire dans lequel figurent la raison sociale et l'adresse de toutes les associations adhérentes. L'objectif de cette publication est précisé par le président de l'Office : « Se faire connaître entre associations et membres individuels au sein de l'Office, afin de coopérer plus efficacement, se faire connaître à travers la ville, afin que d'autres groupements, d'autres personnes sachent exactement « qui fait quoi » dans l'animation culturelle à Amiens, et puissent se rapprocher des organisations qui correspondent à leurs goûts, à leurs aspirations, à leurs besoins¹⁰³. »

La commission « cadre de vie » a effectué une enquête auprès des associations, portant sur les éléments négatifs ou positifs qui conditionnent la vie culturelle amiénoise. L'écho qu'a reçu ce questionnaire a permis de tirer quelques conclusions utiles sur la perception qu'ont les amiénois de leur environnement culturel, mais il a aussi montré que l'Office pouvait parfaitement jouer le rôle de « catalyseur » des possibilités de développement culturel à Amiens.

Enfin, cette action s'est également concrétisée par l'organisation, du 3 novembre au 8 décembre 1972, d'une manifestation qui regroupait 35 associations. Ce festival, appelé « la maille d'or » en souvenir d'une tradition populaire médiévale, visait à mettre en évidence la richesse et la diversité des initiatives locales, et aussi à inventer d'autres modes de rencontre entre les associations et le public.

Dans ce cadre, un jeu était organisé en collaboration avec les artistes indépendants de Picardie, la Maison de la Culture d'Amiens et le groupement des commerçants.

Par ailleurs, à côté de nombreuses expositions au musée de Picardie, de débats dans les divers foyers des associations, la Maison de la Culture d'Amiens établissait une programmation intégrée à l'ensemble des manifestations.

Il semble que la mise en place de l'O.C.M. ait donné un réel renouveau à l'activité d'un grand nombre d'entre elles : Sur l'ensemble des 108 manifestations, 45 associations avaient recherché un local nouveau ou original, plus de la moitié offraient un spectacle ou une exposition gratuits.

Sur le plan de la fréquentation, le plus grand nombre des associations ont constaté que la participation à leurs activités avait augmenté du fait de leur insertion dans une manifestation globale.

103. B. Bocquillon, in *Annuaire O.C.M.*, 1972, p. 2.

L'activité de l'O.C.M. a également contribué à établir un nouveau type de rapports entre la Maison de la Culture et certaines associations. A l'intérieur des manifestations organisées par celui-ci, nous avons pu constater une participation notable au niveau du support technique et de la programmation.

En dehors de cette structure, la Maison de la Culture d'Amiens a voulu sortir de l'isolement qui la caractérisait dans ses six premières années ; c'est ce que précise le directeur actuel de la Maison de la Culture ; « Pour répondre à ceux qui disaient que la Maison de la Culture ignorait la création locale, je signale que nous avons présenté les œuvres et réalisations de quelque 150 personnes ou mouvements locaux¹⁰⁴. »

Il reste que ce souci récent de la Maison de la Culture de faire place aux talents locaux est strictement soumis à une réserve de qualité ; l'application de ce critère risque sans doute de froisser certaines susceptibilités. On peut donc dire que, d'une manière générale, les portes de la Maison de la Culture se sont plus largement ouvertes aux associations depuis la création de l'O.C.M. sans pouvoir apprécier dans quelle mesure cette ouverture en résulte.

Il ne peut donc être question, actuellement, d'un conflit d'influence entre la Maison de la Culture et la municipalité par l'intermédiaire de l'Office Culturel. Il faut cependant noter que cette situation est conjoncturelle : il n'est pas exclu, le cas échéant, que l'O.C.M. puisse devenir l'instrument destiné à infléchir la politique des animateurs de la Maison de la Culture. Toutefois, le fait que cet organisme ait acquis une certaine autonomie, que la municipalité ait tenu, délibérément, à s'en retirer, et d'autre part le pluralisme idéologique des adhérents, rendent cette éventualité difficile à concevoir. La participation de la Maison de la Culture aux activités de cet Office témoigne simplement qu'elle n'entend pas négliger les atouts qu'une telle structure apporte à son insertion dans la vie culturelle locale.

2) L'impact de la Maison de la Culture sur la diffusion culturelle et la vie locale : l'exemple du cinéma.

L'insertion de la Maison de la Culture d'Amiens à la vie locale peut être analysée sous deux aspects différents :

En tant que fournisseur de spectacles, la Maison de la Culture d'Amiens entre directement en concurrence avec les circuits commerciaux de diffusion culturelle ; ceci est particulièrement significatif dans le domaine du cinéma.

En effet, il existe, à Amiens, plusieurs salles classées « art et essai » et les exploitants de ces salles se sont inquiétés d'une concurrence éventuelle de la part de la Maison de la Culture. Ces rapports sont donc intéressants à étudier dans la mesure où ils reflètent les problèmes de l'intégration de celle-ci dans le secteur des intérêts économiques.

La diffusion des œuvres cinématographiques constitue le terrain typique où une Maison de la Culture est confrontée au problème de la concurrence commerciale. Nous verrons l'accord intervenu le 3 octobre 1967 entre la Maison de la Culture d'Amiens et les exploitants locaux, et les problèmes que pose actuellement son application.

104. D. Quéhec, *Courrier picard*, 12-8-73.

Les Maisons de la Culture ont le souci de favoriser la diffusion de films de qualité qui ne sont pas toujours susceptibles de passer dans les circuits commerciaux. Cette vocation n'était pas sans provoquer l'inquiétude des professionnels, comme en témoignent ces propos du directeur général du centre national de la cinématographie :

« ... De son côté, le C.N.C., dans le cadre de la mission qui lui incombe de la défense des intérêts généraux de la profession, doit veiller à ce que les Maisons de la Culture ne puissent porter une concurrence préjudiciable aux entreprises qui, tout en fonctionnant sous une forme purement commerciale, sont soucieuses d'offrir à leur public un spectacle de qualité¹⁰⁵. » On découvre ainsi que le cinéma commercial se sent une vocation pour les films de qualité. Il était permis de penser que les Maisons de la Culture, que beaucoup considèrent comme un service public, auraient pu jouir, dans le domaine du cinéma, d'une certaine liberté de manœuvre. En fait, il n'en est rien et les clauses de la convention intervenue à l'échelon local limitent considérablement les possibilités, pour la Maison de la Culture d'Amiens, de promouvoir la diffusion des films. Le trait caractéristique de cette convention est un véritable droit de préemption en faveur des exploitants commerciaux : la Maison de la Culture d'Amiens peut, avec les distributeurs, contracter la location de films dans les conditions suivantes : les responsables de la Maison de la Culture établissent une nomenclature des films qu'ils désirent projeter, celle-ci étant soumise aux directeurs des salles commerciales. Ces directeurs disposent alors d'un délai de quinze jours pour signaler aux responsables les films de la nomenclature qu'ils désirent projeter dans un délai de six mois.

La Maison de la Culture d'Amiens ne peut donc pas projeter le ou les films ainsi retenus ; elle ne peut le faire que si, à l'expiration de ce délai, les films retenus n'ont pas été projetés. Ces conditions doivent également être respectées pour les séances données par la Maison de la Culture d'Amiens en décentralisation.

En plus de ce droit de préemption, il faut ajouter une limitation dans le nombre de films présentés : l'autorisation, pour la Maison de la Culture, de projeter ses films n'est valable qu'à concurrence de quatre journées par mois. Elle aurait pu, néanmoins, espérer pouvoir diffuser, comme elle l'entendait, les films qui ne sont pas en exploitation ; elle jouit, pour cela, de l'autorisation magnanime d'une journée supplémentaire par mois en ce qui concerne les films « à caractère culturel et non en exploitation ».

Cette convention régit encore actuellement les rapports entre la Maison de la Culture et les exploitants locaux.

Il va sans dire que ces contraintes sont lourdement ressenties par les responsables de la programmation cinéma à la Maison de la Culture d'Amiens, d'autant plus que certaines Maisons de la Culture ont récemment brisé ce carcan.

Toutefois, des formes de collaboration ont été expérimentées lors du début de l'application de cette convention : c'est ainsi que les tarifs réduits sont appliqués dans les cinémas commerciaux sur présentation de la carte d'adhérent de la Maison de la Culture d'Amiens.

105. Lettre du directeur général du C.N.C. au directeur général des arts et lettres, 19-1-1967.

Cette collaboration a pris d'autres formes : la Maison de la Culture d'Amiens a soutenu, par exemple, les directeurs de salles qui n'hésiteraient pas à projeter certains films réputés « difficiles » en organisant pour eux des expositions autour des œuvres ou des réalisateurs. C'est ainsi qu'en 1967, la Maison de la Culture a donné, en avant-première, le film « La chinoise » qui poursuivait ensuite sa carrière dans une salle privée d'Amiens.

Il faut noter que la convention, si elle entraîne des contraintes à l'encontre des animateurs du ciné-club de la Maison de la Culture, leur permet cependant d'influer sur la programmation des salles commerciales d'art et essai. Actuellement, il semble que les rapports avec les exploitants locaux soient assez tendus, et l'application de la convention apparaît de plus en plus problématique.

Il peut être intéressant d'analyser, maintenant, la fréquentation des cinémas en corrélation avec celle de la Maison de la Culture d'Amiens. P. Flichy a réalisé deux séries d'enquêtes¹⁰⁶ : l'une auprès du public, l'autre, auprès du non-public de la Maison de la Culture d'Amiens. De cette étude, il ressort, à un niveau général, que le public « Maison de la Culture d'Amiens » fréquente plus le cinéma que le non-public ; l'écart est de 1,4 si l'on tient compte des personnes qui vont au cinéma plus d'une fois par semaine, il est de 2,0 si l'on tient compte de celles qui y vont une fois par semaine et plus.

C'est au niveau des ciné-clubs et des cinémas d'art et d'essai que la corrélation est la plus significative : 35 % du public de la Maison de la Culture d'Amiens a fréquenté au moins un ciné-club dans l'année, seul 8 % du non-public est dans ce cas.

De plus, pour saisir plus clairement les relations entre la consommation de cinéma à l'intérieur et à l'extérieur de la Maison de la Culture d'Amiens, la comparaison a porté sur la fréquentation des spectacles cinématographiques de la Maison de la Culture, et celle des cinémas d'Amiens. On aurait, en effet, pu prendre pour hypothèse que les spectateurs de la Maison de la Culture d'Amiens n'allaient pas dans les salles qui présentaient des programmes analogues (ciné-club, art et essai) ; or il n'en est rien, et c'est même l'inverse qui apparaît, puisque plus la consommation de cinéma est forte, à la Maison de la Culture, plus elle l'est dans les salles commerciales qui correspondent à la même offre.

Ainsi, la Maison de la Culture d'Amiens joue, vis-à-vis de la consommation globale, un rôle d'incitateur. Elle provoque un phénomène « d'accumulation culturelle », en accentuant la fréquentation des cinémas chez ceux qui y allaient déjà le plus souvent.

Cette constatation ne vaut d'ailleurs pas seulement pour le cinéma, et l'étude des rapports avec les autres types d'équipements culturels montre que ce phénomène est applicable à l'ensemble de la consommation culturelle.

Compte tenu de ces observations, on peut constater que l'intérêt des exploitants coïncide avec celui de la Maison de la Culture, puisque celle-ci ne saurait exercer une concurrence dans le domaine des films purement commerciaux. Par contre, elle accentue la fréquentation des salles « art et essai » qui se développent à Amiens.

106. P. Flichy : « L'offre de services dans les équipements culturels », Paris, thèse 3^e cycle, 1971.

La participation des différents acteurs au sein de l'institution Maison de la Culture pouvait être appréciée à des niveaux différents. Il en va de même pour la participation de la Maison de la Culture d'Amiens au développement culturel local.

L'action culturelle décentralisée, d'une part, est une forme nouvelle qui remet en cause la conception même de la culture et, par là, des Maisons de la Culture ; elle entraîne une participation plus réelle de l'ensemble de la population à ses activités.

A un second niveau, on peut voir dans la mise en place d'une structure intégrant l'ensemble des organismes à vocation culturelle (l'O.C.M.), et à laquelle la Maison de la Culture d'Amiens est partie prenante, le moyen d'une participation plus effective de cette dernière à l'activité de ces organismes. Enfin, l'analyse des répercussions de l'activité de la Maison de la Culture sur la consommation culturelle permet d'apprécier un troisième niveau de cette participation.

Il ressort, en fin de compte, que la participation externe de la Maison de la Culture d'Amiens est liée à la nécessité pour elle, de s'intégrer plus profondément aux structures qui caractérisent la vie culturelle locale.

*
* *

Depuis 1971, la politique culturelle de la Maison de la Culture d'Amiens s'est orientée vers des actions en décentralisation. Cette orientation peut déterminer une nouvelle approche du thème de la participation.

Quels rapports peut-on, en effet, établir entre les formes de « participation interne » et les formes de « participation externe » ?

Dans son programme d'action M. Quéhec affirme : « L'animation doit être surtout un travail de sensibilisation qui ne soit pas forcément lié à ce qui se passe à l'intérieur, le public ne venant pas forcément tout de suite dans ma maison. A terme, les deux formes d'action, interne et externe, au départ parallèles, doivent finalement se rejoindre¹⁰⁷. »

Cette idée de décentralisation implique une attitude « offensive » de la part de l'équipe dirigeante de la Maison de la Culture d'Amiens.

Pour permettre à un public plus large et plus diversifié de participer à son action, la Maison de la Culture d'Amiens doit d'abord prendre elle-même l'initiative d'entrer en contact, hors de ses murs, avec différentes catégories socio-professionnelles en adaptant son action à leurs préoccupations spécifiques. Cette action apparaît comme un préalable nécessaire à toute forme de participation du public à la gestion et à l'animation interne. Cette prise de conscience de la part des dirigeants de la Maison de la Culture d'Amiens, de la nécessité d'entrer directement en contact avec les différents composants du milieu social et culturel local, vise à provoquer, dans un second temps chez ces groupes socio-culturels définis une prise en charge de leurs propres interventions dans le domaine culturel. La Maison de la Culture d'Amiens ne serait plus alors seulement le lieu centralisé propice à une consommation culturelle épisodique et réservée aux seules personnes ayant acquises par leur éducation, le privilège de l'accès à la culture artistique, mais aussi l'instrument au service des besoins et des préoccupations culturelles que la Maison de la Culture d'Amiens aurait elle-même suscités dans l'ensemble de la population.

¹⁰⁷. *Le Monde*, 30 mai 1971.